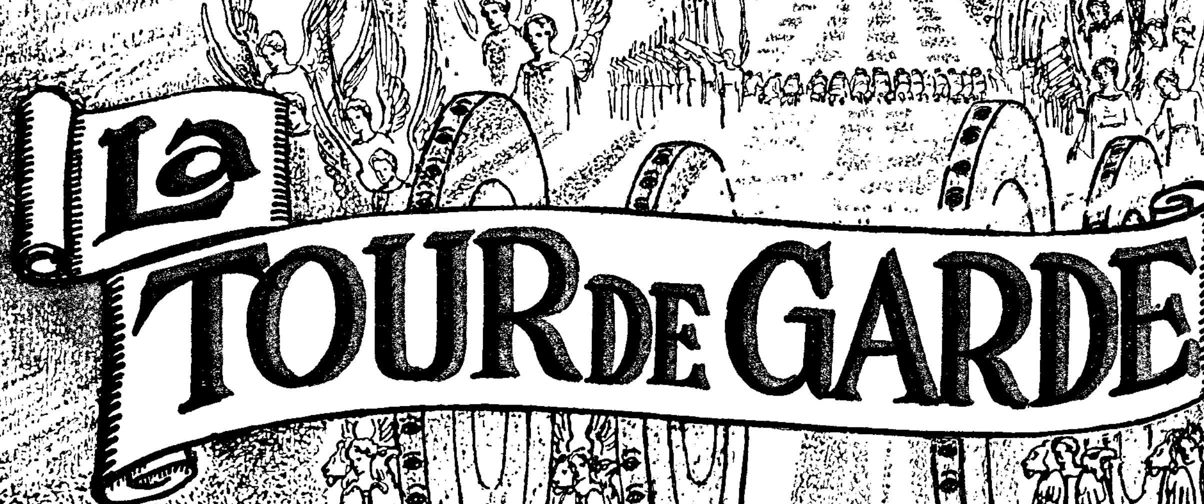


Annonciatrice du Royaume de Jéhovah

„Ils sauront que je suis Jéhovah." - Ezéchiel 35:15.

44e Année — Journal bimensuel
BERNE — 15 mars 1946 — № 6

Table des matières

© W.T.B.&T.S.

„VOUS ÊTES MES TÉMOINS, DIT JÉHOVAH, QUE JE SUIS DIEU." - Esaïe 43:12

Périodique bimensuel. Editeur:
ASSOCIATION DES TEMOINS DE JÉHOVAH EN SUISSE

Imprimerie:
WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY
Bureau principal: 117, Adams Street, Brooklyn 1, N. Y., U.S.A.

Fonctionnaires:
N. H. Knorr, *président* W. E. Van Amburgh, *secrétaire*
Filiale en Suisse: 39, Allmendstrasse, Berne

« Et tous tes fils seront enseignés de l'Eternel, et la paix de tes fils sera grande. » — Esaïe 54: 13, D.

Les Ecritures enseignent clairement:

Jéhovah est le seul vrai Dieu. Il est d'éternité en éternité. Il fit le ciel, la terre, et donna la vie à toutes les créatures. Le Logos fut la première de ses œuvres et créa toutes choses. Il est maintenant le Seigneur Jésus-Christ, couvert de gloire, et revêtu de tout pouvoir dans les cieux et sur la terre. Il est, en outre, le principal exécuteur des desseins de Jéhovah.

Dieu fit la terre pour être la demeure de l'homme qu'il créa parfait, mais celui-ci fut condamné à mort pour avoir volontairement transgressé la loi divine. A cause de la désobéissance d'Adam, tous les hommes naissent pécheurs et sont privés du droit de vivre.

Le Logos fut fait homme; en cette qualité il mourut afin de procurer la rançon des hommes qui lui obéissent. Dieu le ressuscita avec un corps divin. Il l'éleva au-dessus de toute créature, de tout nom et lui donna tout pouvoir et toute autorité.

L'organisation de Jéhovah est une Théocratie appelée Sion. Elle a pour Chef Jésus-Christ, le Roi légitime du monde. Les fidèles disciples de Christ, oints par Dieu, sont des enfants de Sion, des membres de l'organisation de Jéhovah. Ils sont ses témoins qui ont le devoir et le privilège de rendre témoignage à sa suprématie, de proclamer ses desseins exposés dans la Bible, et de porter ainsi les fruits du Royaume, pour la joie de ceux qui les écoutent.

Le monde a pris fin en 1914, parce que Jéhovah a intronisé Jésus-Christ. Après avoir chassé Satan du ciel, le Seigneur a commencé à fonder la « nouvelle terre où la justice habitera ».

La délivrance et les bénédictions réservées aux peuples ne leur seront dispensées que par le Royaume de Dieu, administré par Christ qui règne. Le prochain grand acte du Seigneur sera la destruction de l'organisation de Satan et l'instauration de la justice sur toute la terre. Sous le Règne de Dieu les personnes de bonne volonté qui survivront à la bataille d'Armaguédon exécuteront l'ordre divin, c'est-à-dire rempliront la terre d'une race de justes.

Editeur responsable: Michiels Alphonse
29, rue Louis Mascré
Anderlecht-Bruxelles

Abonnement: un an 75 fr.
l'exemplaire 4 fr.

Prière de verser le montant au compte de chèques postaux 969.76 de la WATCH TOWER, Bruxelles

TOUS CEUX QUI ETUDIENT SERIEUSEMENT LA BIBLE et qui par suite de pauvreté, d'infirmité ou de situation difficile ne peuvent pas payer l'abonnement de « La Tour de Garde », recevront ce journal gratuitement s'ils le demandent à la Société en indiquant leurs motifs. La demande doit se renouveler chaque année.

Etudes de « La Tour de Garde »

« Les appelés, les élus et les fidèles »
(T. G. du 15 mars 1946)

Semaine du 14 avril .... §§ 1 à 21
Semaine du 21 avril .... §§ 22 à 38

Un Monde, Un Gouvernement

Cette nouvelle brochure traite un sujet d'intérêt mondial. Cet exposé relatant comment le Dieu tout-puissant établira une organisation universelle sous un gouvernement unique, réjouira toute personne honnête, éprise de justice et de vérité.

Fête commémorative

Cette année le repas commémoratif aura lieu le mardi, 16 avril, après 6 heures du soir. Chaque groupe se réunira donc cette nuit-là, à l'heure qu'il aura fixée. Les oints prendront les symboles, tandis que leurs compagnons, les « autres brebis », assisteront à la commémoration comme témoins. Avant la distribution des symboles un frère compétent prononcera une brève allocution ou lira quelques paragraphes tirés des derniers articles de « La Tour de Garde » traitant du repas commémoratif. Puisque rompre le pain et boire le vin représentent l'un et l'autre la mort à laquelle participent les membres du corps de Christ, on fera bien de servir les deux symboles ensemble. On se servira, comme symboles, pour suivre l'exemple de Jésus et de ses apôtres, de pain sans levain et de vin rouge. Nous prions les groupes de nous communiquer le nombre des assistants ainsi que celui des frères et sœurs qui auront pris les symboles.

31 Mars

Ezéchias donna l'ordre de préparer des chambres dans la maison de l'Eternel; et on les prépara. On y apporta fidèlement les offrandes, la dîme... — II Chron. 31: 11 et 12.

Ezéchias rappela au peuple sa responsabilité de soutenir le temple. Par son fidèle exemple il encouragea le peuple du royaume de Juda à apporter leur dîme des choses saintes dans les chambres du temple. Pendant cinq mois environ on en fit des tas. Les adorateurs de Jéhovah donnèrent de bon gré, de sorte que les prêtres, les Lévites et les Néthiniens avaient plus qu'assez. Le superflu ne devait pas être dilapidé ou détruit; aussi Ezéchias ordonna-t-il de préparer d'autres chambres dans le temple. Il nomma des Lévites comme intendants pour répartir ces provisions entre les travailleurs du temple et leurs familles selon leurs besoins. Les travailleurs du temple n'avaient donc pas besoin de chercher du travail ailleurs, mais pouvaient se consacrer à leurs devoirs sans se soucier des choses matérielles de la vie. T. G. angl. du 1/4/45.

Editeur:
Watch Tower Bible and Tract Society
Association sans but lucratif
2, Place Julien Dillens — Saint-Gilles - Bruxelles

Rédaction: 47, Rue Wayenberg
Ixelles-Bruxelles

Imprimerie TOUR DE GARDE Berne, Allmendstrasse 39.
Imprimé en Suisse — Printed in Switzerland

La TOUR de GARDE
ANNONCIATRICE DU ROYAUME DE JÉHOVAH

44e Année | 15 mars 1946 | No 6

Les «appelés, les élus et les fidèles»

« Ils combattront contre l'agneau, et l'agneau les vaincra, parce qu'il est le Seigneur des seigneurs et le Roi des rois, et les appelés, les élus et les fidèles qui sont avec lui les vaincront aussi. »
— Apocalypse 17: 14 —

JEHOVAH fait un combattant de celui qui jadis fut représenté comme étant « semblable à un agneau qu'on mène à la boucherie, à une brebis muette devant ceux qui la tondent; il n'a point ouvert la bouche ». (Es. 53: 7) Jéhovah savait très bien que la ressemblance de cette créature à une brebis n'indiquait nullement qu'elle était faible et craintive, mais était plutôt l'indice d'un grand courage et de la plus absolue intégrité pouvant aller jusqu'à la mort provoquée par ses ennemis. C'est la raison pour laquelle Jéhovah a désigné cette créature pour diriger le plus terrible combat de toute l'histoire universelle, « la bataille du grand jour du Dieu tout-puissant ». Cette créature fut sur la terre un homme parfait, sans tache, inoffensif, qui mourut comme un agneau. Cela afin de remplir le rôle de « l'agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde ». C'est à cause du sacrifice de sa vie humaine consenti une fois pour toutes, que Dieu ressuscita l'agneau à une vie nouvelle, à une vie dans le royaume spirituel. Jéhovah l'éleva à la plus haute des positions qui ait jamais été accordée à une créature, c'est-à-dire qu'il le plaça sur le trône, à sa droite. Et c'est en possession de cette vie nouvelle et investi de ce haut poste que l'agneau déclenchera la guerre finale qui mettra un terme aux guerres des nations, et qu'il justifiera le nom et la divinité de Jéhovah. — Jean 1: 29 et 36.

2 Le sacrifice volontaire de lui-même comme « agneau de Dieu » fut préfiguré longtemps à l'avance par le premier souverain sacrificateur de la nation juive, c'est-à-dire par Aaron, le frère du prophète Moïse. Mais, en tant que sacrificateur investi de la royauté et chargé de combattre tous les adversaires de la souveraineté universelle de Jéhovah, de les détruire lors de la bataille d'Armaguédon, il fut préfiguré par le sacrificateur royal Melchisédek, roi de Salem. La Parole de Dieu atteste qu'il ne rechercha pas égoïstement l'une ou l'autre de ces charges, mais qu'il attendit que l'appel lui vînt de Jéhovah, appel auquel il répondit. « En effet, tout souverain sacrificateur pris du milieu des hommes est établi pour les hommes dans le service de Dieu, afin de présenter des offrandes et des sacrifices pour les péchés... Nul ne s'attribue cette dignité, s'il n'est appelé de Dieu, comme le fut Aaron. Et Christ ne s'est pas non plus attribué la gloire de devenir souverain sacrificateur, mais il la tient de celui qui lui a dit: Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui! Comme il dit encore ailleurs: Tu es sacrificateur pour toujours, selon l'ordre de Melchisédek. C'est lui qui, dans les jours de sa chair, ayant présenté avec de grands cris et avec larmes des prières et des supplications à celui qui pouvait le sauver de la mort, et ayant été exaucé à cause de sa piété, a appris, bien qu'il fût Fils, l'obéissance par les choses qu'il a souffertes, et qui, après avoir été élevé à la perfection (rendu parfait; *Diaglott,* angl. [dans l'obéissance]), est devenu pour tous ceux qui lui obéissent l'auteur d'un salut éternel, Dieu l'ayant déclaré souverain sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek. » — Héb. 5: 1–10.

3 Dès qu'il eut été baptisé et que l'esprit de Dieu fut descendu sur lui, l'homme parfait Jésus fut engendré par l'esprit. C'est alors que la voix venant du ciel révéla que cette créature engendrée par l'esprit était le Fils de Dieu: « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection. » C'est au moment où il fut engendré par l'esprit et qu'il devint un Fils spirituel de Dieu, que Jésus fut appelé et élu à la charge de souverain sacrificateur. C'est encore à ce moment-là que Jésus réalisa cette autre prophétie de Dieu: « Voici mon serviteur, que je soutiendrai, mon élu, en qui mon âme prend plaisir. J'ai mis mon esprit sur lui; il annoncera la justice aux nations (il manifestera le jugement aux nations; *David Martin*). » (Es. 42: 1) Le fait que ce texte de l'Ecriture s'appliqua à Jésus et fut accompli en lui, est démontré par la citation qu'en fit l'apôtre dans l'Evangile selon Matthieu (12: 15–21): « Voici mon serviteur que j'ai choisi, mon bien-aimé en qui mon âme a pris plaisir. Je mettrai mon esprit sur lui... » Ses ennemis le défièrent d'être « l'élu de Dieu ». (Luc 23: 35) C'est lui cependant que Jéhovah, le Constructeur de Sion, son organisation capitale, a choisi et posé comme fondement de cette organisation. Il est dit: « Voici, je mets en Sion une pierre angulaire, choisie, précieuse; et celui qui croit en elle ne sera point confus. » Ceux

1 Qui Jéhovah a-t-il appelé pour mener le combat à Armaguédon, et pourquoi?
2 a) Comment, comme serviteur de Jéhovah, fut-il préfiguré par Aaron et Melchisédek?
b) Comment parvint-il à ses fonctions?
3 a) Quand la vocation s'appliqua-t-elle à Jésus?
b) Quels sont les passages bibliques qui démontrent qu'il fut alors l'élu de Dieu dont parlent les prophéties?

qui voulaient être unis à lui dans Sion, l'organisation principale, devaient donc venir vers Christ: « Approchez-vous de lui, pierre vivante, rejetée par les hommes, mais choisie et précieuse devant Dieu. » — I Pi. 2: 4 et 6; Es. 28: 16.

4 Le choix de Dieu s'avéra être juste et le meilleur. Christ fut soumis à l'épreuve la plus sérieuse quant à sa foi, son dévouement et son intégrité envers Jéhovah. Il se montra fidèle à la mission que Dieu lui avait confiée. L'épreuve terminée, le Très-Haut se plut à le ressusciter de la mort et à l'élever à la plus haute et principale position dans l'univers, immédiatement après celle qu'il occupe lui-même. Ainsi qu'un rapport destiné à subsister éternellement, il est écrit à son sujet: « En conséquence, il a dû être rendu semblable en toutes choses à ses frères, afin qu'il fût un souverain sacrificateur miséricordieux et fidèle dans le service de Dieu, pour faire l'expiation des péchés du peuple... C'est pourquoi, frères saints, qui avez part à la vocation céleste, considérez l'apôtre et le souverain sacrificateur de la foi que nous professons, Jésus, qui a été fidèle à celui qui l'a établi, comme le fut Moïse dans toute sa maison [la maison de Dieu]. » (Héb. 2: 17; 3: 1 et 2) « Jésus-Christ, le témoin fidèle, le premier-né des morts, et le prince des rois de la terre! » (Apoc. 1: 5) En rapport avec la guerre juste d'Armaguédon, il est représenté comme étant assis sur un cheval de bataille de couleur blanche: « Puis je vis le ciel ouvert, et voici, parut un cheval blanc. Celui qui le montait s'appelle Fidèle et Véritable, et il juge et combat avec justice. Il avait sur son vêtement et sur sa cuisse un nom écrit: *Roi des rois et Seigneur des seigneurs.* » — Apoc. 19: 11-16.

5 Ce combattant, dont le nom est la Parole de Dieu et qui représente Jéhovah, est dépeint comme celui qui écrase ses ennemis: « J'ai été seul à fouler au pressoir, et nul homme d'entre les peuples n'était avec moi; je les ai foulés dans ma colère, je les ai écrasés dans ma fureur; leur sang a jailli sur mes vêtements, et j'ai souillé tous mes habits. Car un jour de vengeance était dans mon cœur, et l'année de mes rachetés est venue.» (Es. 63: 1-4) Les hommes de ce monde ne sont pas avec lui, ni pour lui dans le combat engagé pour l'honneur et le règne de Jéhovah. C'est eux qu'il foule et écrase en exécution de la vengeance de Dieu contre l'organisation de Satan. Cependant, d'autres sont avec lui, ils sont à ses côtés et prennent une part active au combat. Ce sont ceux qui ont été délivrés et dont il parle comme étant « mes rachetés ». Il existe également une multitude de personnes de bonne volonté qui prend place du côté de ces « rachetés ». Le combattant de Jéhovah les rassemble à sa droite dans l'intention de les protéger et de les préserver en même temps que ses « rachetés ». Les rachetés sont ceux mentionnés dans l'Apocalypse (17: 14); ils remportent avec lui la victoire en renversant les desseins pervers des gouvernants de ce monde. Dans la version de *Segond,* ce texte est ainsi conçu: « Ils combattront contre l'agneau, et l'agneau les vaincra, parce qu'il est le Seigneur des seigneurs et le Roi des rois, et les appelés, les élus et les fidèles qui sont avec lui les vaincront aussi. » « Ils feront la guerre à l'agneau, et l'agneau triomphera d'eux, parce qu'il est le Seigneur des seigneurs et le Roi des rois. Et ceux qui l'accompagnent — étant appelés, élus et fidèles — auront part avec lui à la victoire. » — *Weymouth,* angl.

6 Les « appelés » sont naturellement ceux qui suivent Jésus-Christ, c'est-à-dire ceux qui, à son exemple, ont été engendrés par l'esprit et sont « nés de Dieu », selon l'explication donnée dans une précédente étude biblique. Ils sont les fils spirituels de Dieu. A quel moment ont-ils été appelés? Ils ne pouvaient l'être aussi longtemps qu'ils étaient des *créatures naturelles, mortes* « *par [leurs] offenses* et par [leurs] péchés », et qu'ils n'avaient fait qu'entendre le message de l'évangile de Dieu et de son gouvernement théocratique. Il s'agit là d'une « vocation céleste ». Or, les créatures humaines ne peuvent avoir accès au ciel. « Ce que je dis, frères, c'est que la chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu, et que la corruption n'hérite pas l'incorruptibilité. » (I Cor. 15: 50) Jadis, Aaron fut « appelé de Dieu » pour remplir la fonction de souverain sacrificateur, mais il ne fut pas appelé en vue de remporter « le prix de la vocation céleste de Dieu en Jésus-Christ ». Il préfigura simplement le personnage principal qui serait appelé de la même manière. (Phil. 3: 14) C'est ainsi que le message proclamant le gouvernement théocratique de Jéhovah exercé par Christ, a été diffusé depuis 1919 par les témoins de Jéhovah sous forme de centaines de millions de livres, de brochures, de tracts, de conférences publiques et radiodiffusées. Cependant, le fait que des centaines de millions de personnes entendirent ce message ne signifie pas que celles-ci soient appelées à siéger avec Christ sur son trône céleste.

7 Jésus-Christ, leur bon Berger, dit en parlant du nombre toujours croissant des personnes de bonne volonté qui se joignent à son troupeau et se rangent du côté de celui qui combat pour le nom de Jéhovah: « J'ai encore d'autres brebis, qui ne sont pas de cette bergerie; celles-là, il faut que je les amène; elles entendront ma voix, et il y aura un seul troupeau, un seul berger. » (Jean 10: 16) Le fait seul d'avoir entendu la voix du bon Berger ne fait pas d'elles des « appelés », vu que ces « autres brebis » n'obtiendront et ne désirent obtenir la vie qu'en tant que créatures humaines parfaites sur la terre. Comme autre preuve de cette affirmation, il est écrit dans l'Apocalypse (22: 17) au sujet de Jésus-Christ, l'Esprit, et de la classe de «l'épouse» des «appelés»: « Et l'Esprit et l'épouse disent: Viens. Et que celui qui entend dise: Viens. Et que celui qui a soif vienne; que celui qui veut prenne de l'eau de la vie, gratuitement. » Interprété d'une façon scripturale, cela ne peut signifier que quiconque éprouve le désir d'apaiser sa soif et dès lors vient et prend de l'eau de la vie gratuitement, soit appelé à une vocation céleste. Pour quelle raison? Parce que la grande majorité de ceux qui répondent maintenant à cette

---

4 Comment le choix de Dieu s'avéra-t-il être juste et le meilleur de tous? De ce fait, quelle est la désignation attribuée à cet élu?

5 a) Comment l'anéantissement de l'ennemi est-il représenté? Quels sont « les peuples » dont personne ne se trouve être de son côté? b) Qui sont les « rachetés » dont l'année de la rédemption est venue? Quel est leur rapport envers le combat?

6 a) Qui sont « les appelés »? b) Pourquoi la simple audition du message évangélique ne peut-elle être la vocation?

7 a) Pourquoi l'audition par les « autres brebis » de la voix du bon Berger n'est-elle pas la vocation? b) Pourquoi l'invitation de prendre de l'eau vivifiante ne constitue-t-elle pas la vocation?

invitation de boire, ne bénéficiera jamais de la vie dans le ciel comme créatures spirituelles. Elle fera partie de la classe des « autres brebis », dont la destinée et le désir sont d'obtenir la vie éternelle sur la terre sous le règne de Christ. Pour cette raison l'invitation de prendre de cette eau ne peut être dans leur cas la « vocation céleste ». En buvant de cette eau, ils n'ont donc point « part à la vocation céleste ».

[8] Jésus-Christ ne se glorifia pas et ne chercha pas à s'élever lui-même, il fut appelé à sa haute position exactement comme Aaron fut appelé au sacerdoce. C'est Jéhovah qui émet la vocation, et cela selon ses desseins. Lorsque quelqu'un a entendu la bonne nouvelle, il ne peut s'attribuer le pouvoir de déterminer lui-même s'il fera partie, avec Jésus-Christ, de l'organisation capitale et céleste. L'apôtre Paul qui fut engendré lui aussi par l'esprit, écrit à ceux qui sont consacrés à Dieu et engendrés par sa puissance spirituelle: « Nous savons, du reste, que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son dessein. » (Rom. 8: 28) Il n'appartient pas à celui qui entend la bonne nouvelle de disposer de cette haute vocation en sa faveur, car Dieu se réserve de choisir parmi les millions d'auditeurs. « Ainsi donc, cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. » (Rom. 9: 16) C'est pour cette raison que quiconque fait une consécration absolue de sa personne à Dieu, ne doit pas s'attendre en retour à recevoir le prix de la vocation céleste. C'est le désir de faire la volonté de Dieu qui le pousse à agir ainsi, et il s'en remet à Dieu pour qu'il le place et dispose de lui dans son arrangement final concernant toutes les créatures qui vivront éternellement.

La vocation

[9] Il est certain que celui qui s'est consacré et dont Dieu fait un membre de la Sion céleste, doit en avoir connaissance et en posséder l'espérance. Qu'il soit nécessaire de connaître la vérité de l'évangile avant d'être appelé, c'est ce que l'apôtre Paul s'efforce de démontrer à ses frères engendrés par l'esprit. Il leur dit: « Dieu vous a choisis dès le commencement pour le salut, par la sanctification de l'esprit et par la foi en la vérité. C'est à quoi il vous a appelés par notre Evangile, pour que vous possédiez la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ. » — II Thess. 2: 13 et 14.

[10] Dès lors, comment Dieu procède-t-il pour appeler à la « vocation céleste » une personne qui s'est consacrée? L'Ecriture indique que cela n'est possible que par l'engendrement de celui qui doit en être le bénéficiaire, afin de devenir son enfant spirituel. Selon les paroles de Jésus, ce fils doit naître « d'eau [de la vérité] et d'esprit ». L'engendrement de cette créature par Jéhovah constitue la vocation. En tant que créatures humaines elles ne peuvent participer avec Jésus-Christ à la gloire céleste. Par conséquent, ceux qui sont appelés aux choses célestes doivent être « nés de Dieu » ou engendrés par son esprit comme fils spirituels. Car seules des créatures spirituelles sont susceptibles de parvenir à la condition céleste. Ils étaient sous la condamnation du péché et de la mort par suite de la désobéissance d'Adam, mais furent sauvés par leur foi en Dieu et dans le sacrifice de la rançon de son Fils Jésus-Christ. C'est pour eux qu'ont été écrites les paroles suivantes: « Souffre avec moi pour l'Evangile, par la puissance de Dieu qui nous a sauvés, et nous a adressé une sainte vocation, non à cause de nos œuvres, mais selon son propre dessein, et selon la grâce qui nous a été donnée en Jésus-Christ avant les temps éternels, et qui a été manifestée maintenant par l'apparition de notre Sauveur Jésus-Christ, qui a détruit la mort et a mis en évidence la vie et l'immortalité [l'incorruptibilité] par l'Evangile. » (II Tim. 1: 8-10) En vertu de cet Evangile, ils réalisent à quelle glorieuse vocation ils ont été appelés.

[11] Qu'on veuille bien remarquer comment l'apôtre Pierre — écrivant aux humains consacrés et engendrés par l'esprit — montre la relation qui existe entre leur engendrement et leur vocation: « Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui, selon sa grande miséricorde, nous a régénérés (nous a fait renaître; *Ostervald*), pour une espérance vivante, par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts, pour un héritage qui ne se peut ni corrompre, ni souiller, ni flétrir, lequel vous est réservé dans les cieux. » « Le Dieu de toute grâce, qui vous a appelés en Jésus-Christ à sa gloire éternelle, après que vous aurez souffert un peu de temps, vous perfectionnera lui-même, vous affermira, vous fortifiera, vous rendra inébranlables. » (I Pi. 1: 3 et 4; 5: 10) « Comme sa divine puissance nous a donné tout ce qui contribue à la vie et à la piété, au moyen de la connaissance de celui qui nous a appelés par sa propre gloire et par sa vertu, lesquelles nous assurent de sa part les plus grandes et les plus précieuses promesses, afin que par elles vous deveniez participants de la nature divine, en fuyant la corruption qui existe dans le monde par la convoitise. » (II Pi. 1: 3 et 4) C'est pourquoi la vocation de Dieu doit, au point de vue du temps, coïncider, s'accorder ou être synchronisée avec l'engendrement par son esprit de celui qui s'est consacré à lui; parce que seuls des fils spirituels peuvent entrer dans la gloire spirituelle.

[12] Les privilégiés à qui est adressée la vocation céleste doivent naturellement faire le sacrifice de leur vie terrestre. Ils doivent abandonner tout espoir de vivre éternellement sur la terre qui sera gouvernée par Christ. Ils ne pourraient jamais nourrir l'espoir d'obtenir la vie éternelle sur la terre, leurs efforts personnels ne pouvant les rendre justes, ni même leur donner l'apparence de l'être, et partant leur conférer le droit de recevoir la vie humaine parfaite. Toute l'humanité a hérité du péché et de la condamnation d'Adam, son ancêtre. (Rom. 5: 12) Personne ne saurait se justifier soi-même devant Dieu grâce à un soi-disant « développement de caractère » ou parce qu'il serait d'une « moralité respectable », ou bien par des « œuvres de charité » et autres manifestations de propre justice.

8 a) Pourquoi n'appartient-il pas à celui qui a entendu la bonne nouvelle, de déterminer si la vocation céleste s'applique à lui? b) Quelle lumière cela fait-il jaillir sur la question de la consécration?
9 Quelle connaissance doit-on posséder avant d'être appelé, ainsi que cela est démontré par l'apôtre dans la deuxième épître aux Thessaloniciens 2: 13 et 14 ?
10 Comment Dieu appelle-t-il celui qui s'est consacré, et pourquoi de cette manière?
11 Comment dans ses épîtres, l'apôtre Pierre établit-il une corrélation entre l'engendrement et la vocation? De ce fait, avec quoi la vocation coïncide-t-elle?
12 Que doit avoir sacrifié premièrement l'appelé? Pourquoi lui est-il impossible de le faire de lui-même?

[13] En cette matière le raisonnement de la Parole de Dieu est simple et compréhensible, voici ce qu'elle dit: « Car nous avons déjà prouvé que tous, Juifs et Grecs, sont sous l'empire du péché, selon qu'il est écrit: Il n'y a point de juste, pas même un seul... Il n'en est aucun qui fasse le bien, pas même un seul... afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit reconnu coupable devant Dieu. Car nul ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché. Mais maintenant, sans la loi est manifestée la justice de Dieu, à laquelle rendent témoignage la loi et les prophètes, justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient. Il n'y a point de distinction [de races]. Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu; et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ. C'est lui que Dieu a destiné, par son sang, à être pour ceux qui croiraient victime propitiatoire... de manière à être juste tout en justifiant celui qui a la foi en Jésus. » — Rom. 3: 9–26.

La justification

[14] « Nul ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi », ainsi est la règle divine. La justification ne peut donc s'opérer que par la foi dans le sang de Christ auquel Dieu a pourvu par le sacrifice de Jésus. C'est pourquoi la justification s'opérant par la foi, est une justification relative à la chair, car, au premier abord, la créature qui croit n'est rien d'autre qu'une créature charnelle sans droit à la vie éternelle dans la chair. L'homme Jésus-Christ naquit sans péché, il possédait de ce fait le droit à la vie éternelle sur la terre. En demeurant irréprochable jusqu'à sa mort comme martyr, au milieu de ce monde pécheur, il conserva ce droit. Mais il sacrifia volontiers cette vie conformément au dessein divin. Dieu le ressuscita de la mort. Etant dès lors un esprit revêtu de l'immortalité et de l'incorruptibilité, Jésus-Christ n'avait plus besoin de ce droit à la vie humaine. De ce fait, dès qu'il fut monté au ciel et qu'il parut en la présence de Dieu, il présenta ce droit à la vie humaine à son Père, en faveur de ceux qui en auraient besoin. Comment cela eut-il lieu?

[15] Dans l'ordre que voici: Le mérite de son sacrifice humain serait en premier lieu au bénéfice de ceux qui, selon le dessein de Dieu, hériteraient la gloire céleste auprès de son Fils victorieux, Jésus-Christ. (Héb. 9: 23–26) Durant le règne millénaire de Christ, toutes les autres personnes qui démontrent qu'elles sont dignes de la vie éternelle dans le paradis terrestre, bénéficieront également de ce mérite. Le bénéfice du mérite de son sacrifice ne s'applique pas automatiquement aux créatures humaines, mais uniquement aux hommes qui manifestent leur foi dans les dispositions prises par Dieu par le truchement de Christ. Ce bénéfice, dont jouissent maintenant ceux auxquels s'applique son mérite, c'est la justification par la foi, et celle-ci est démontrée par la consécration. Etant donné que le mérite provient du sacrifice de l'homme Jésus, la justification de ces derniers par la foi est une justification relative à la chair, car ils sont naturellement des pécheurs héréditaires.

[16] Une telle justification est seulement un moyen visant à une fin. Le croyant manifeste cette foi en Dieu et en son Christ, dont le résultat est la justification, en faisant une pleine consécration de toute sa personne à Jéhovah par Christ. Sa propre justice étant semblable à un « vêtement souillé », il ne pourrait jamais être accepté par Dieu en vertu de ses œuvres personnelles. (Es. 64: 5) Mais, jouissant du bénéfice de la justice de Christ résultant de son sacrifice humain, celui qui s'est consacré peut être accepté par Dieu et devenir son serviteur pour toujours.

[17] Les paroles suivantes sont écrites et s'adressent aux humains consacrés que Dieu a maintenant justifiés par la foi et par la puissance du sang de Christ: « C'est pourquoi cela lui fut imputé à justice... c'est encore à cause de nous, à qui cela sera imputé, à nous qui croyons en celui qui a ressuscité des morts Jésus notre Seigneur, lequel a été livré pour nos offenses, et est ressuscité pour notre justification. Etant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ... A plus forte raison donc, maintenant que nous sommes justifiés par son sang, serons-nous sauvés par lui de la colère. » « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ... qui [marchent], non selon la chair, mais selon l'esprit. » « Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable. Ne vous conformez pas au siècle présent, mais soyez transformés par le renouvellement de l'intelligence, afin que vous discerniez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, agréable et parfait. » — Rom. 4: 22–25; 5: 1 et 9; 8: 1 et 4; 12: 1 et 2.

[18] Les paroles susmentionnées démontrent clairement que la justification n'est maintenant réservée qu'à ceux qui possèdent le privilège de devenir des fils de Dieu par l'engendrement de son esprit. Cette justification leur est accordée par Christ, afin qu'ils puissent offrir leurs corps en sacrifice vivant en faveur de la justification du nom de Jéhovah. En offrant leurs corps, ils renoncent dès ce moment au droit de vivre sur la terre, droit auquel ils pourraient prétendre par le fait de leur justification. Il est à remarquer que l'apôtre adresse cette exhortation « d'offrir vos corps en sacrifice vivant » aux humains consacrés qui possèdent le témoignage qu'ils ont été engendrés par l'esprit de Dieu et sont cohéritiers célestes de Jésus-Christ, le Fils de Dieu. Il leur écrit: « Vous avez reçu un esprit d'adoption, par lequel nous crions: Abba! Père! L'esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers: héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ, si toutefois nous souffrons

---

13 Comment la Parole de Dieu, dans l'épître aux Romains 3, tranche-t-elle la question de l'inaptitude naturelle de l'homme? Comment l'arrangement divin y a-t-il pourvu?
14 A quoi cette justification accordée à celui qui croit se rapporte-t-elle, et pourquoi?
15 a) Dans quel ordre Jésus-Christ applique-t-il les mérites de son sacrifice?
b) Est-ce que cette application du mérite échoit automatiquement à la créature? En raison de quoi ce mérite leur est-il applicable?
16 A quelle fin pareille justification n'est-elle qu'un moyen? A l'égard de qui?
17 Qu'est-il écrit aux hommes consacrés dans l'épître aux Romains, chap. 4 et 5, concernant la justification? Comment est-il démontré que cette justification doit conduire au sacrifice?
18 a) A quel droit renoncent-ils? D'où tenaient-ils ce droit?
b) Quel témoignage et quelle connaissance ces hommes consacrés et justifiés possèdent-ils?

avec lui, afin d'être glorifiés avec lui. J'estime que les souffrances du temps présent ne sauraient être comparées à la gloire à venir qui sera révélée pour nous. » — Rom. 8: 15–18.

[19] Ayant sacrifié toutes les perspectives d'une vie *humaine* dans le monde nouveau, les hommes consacrés ont de ce fait été engendrés par Dieu à une vie spirituelle. Si, en tant que créatures humaines, ils persévèrent jusqu'à la mort dans leur consécration, ils recevront comme récompense, lors de la résurrection, la vie spirituelle dans les cieux. Pour que leur vie puisse être acceptée et approuvée de Dieu comme un sacrifice, il est nécessaire qu'ils soient justifiés et que le mérite du sang de Christ leur soit imputé. Leur vie ainsi sacrifiée n'est pas destinée à devenir un mérite en faveur d'autres créatures humaines, car leur justification étant une justification par la foi, tout le mérite réside dans le sacrifice parfait de Jésus, le souverain sacrificateur. Cependant, leur vie est sacrifiée d'une façon désintéressée au service de Dieu, dans l'intérêt de son gouvernement théocratique et pour la justification de son nom. Leur espérance céleste est par conséquent une compensation.

[20] Jéhovah est celui qui dispense la vocation. C'est lui qui détermine si ceux qui se sont consacrés doivent être sacrifiés de cette manière par Jésus-Christ, son grand souverain sacrificateur. C'est pour cela que les hommes fidèles, qui vécurent depuis Abel jusqu'à Jean-Baptiste, n'eurent point le privilège de participer à la vocation céleste, bien qu'ils se fussent entièrement consacrés à Dieu. Cela pour la raison bien simple que leur venue sur la terre précéda celle de Jésus-Christ et que le moment n'était pas encore là où Dieu adresserait à quiconque la vocation céleste. La vocation ne pouvait commencer avant la venue de Jésus-Christ parce que c'est lui « l'apôtre et le souverain sacrificateur de la foi que nous professons », et la justification ne s'opérant que par la foi dans le sacrifice de ce souverain sacrificateur, elle ne pouvait alors s'appliquer à leur égard. Personne ne pouvait devancer Jésus-Christ dans cet héritage céleste. Seuls ses fidèles disciples peuvent nourrir l'espoir de le partager avec lui : « Cette espérance, nous la possédons comme une ancre de l'âme, sûre et solide; elle pénètre au delà du voile, là où Jésus est entré pour nous comme *précurseur,* ayant été fait souverain sacrificateur pour toujours, selon l'ordre de Melchisédek. » — Héb. 11: 32–40; 6: 19 et 20.

[21] Depuis 1918, et plus particulièrement depuis 1931, des milliers de personnes appartenant au grand troupeau des « autres brebis », ont démontré, par une consécration pleine et entière, leur dévouement à Dieu. Pour la seule raison que Dieu les appelle, aucune de ces « brebis » n'est autorisée à conclure que parce qu'elle s'est consacrée à Dieu et a symbolisé cette consécration par le baptême d'eau, elle participera à la vocation céleste. Pas plus d'ailleurs que les hommes fidèles des temps anciens. La consécration à Dieu ne peut être accompagnée de conditions. La consécration sincère à Dieu se résume par ces paroles: « Que *ta* volonté soit faite! » Celui qui se consacre ne peut nourrir l'espérance d'un héritage céleste que si telle est la volonté de Dieu, celle-ci étant manifestée par l'engendrement de la personne consacrée. Cela signifie également que cette créature peut être engendrée parce qu'elle a été justifiée par la foi dans le sang de Christ. Elle pourra par la suite être offerte en sacrifice par le souverain sacrificateur. C'est à ceux qui se sont consacrés, puis ont été justifiés et engendrés et qui offrent leurs corps comme un sacrifice vivant dans le service de Dieu, que l'apôtre Pierre écrit ceci: «... puisque vous avez été régénérés, non par une semence corruptible, mais par une semence incorruptible, par la parole vivante et permanente de Dieu. Désirez, comme des enfants nouveau-nés, le lait spirituel et pur, afin que par lui vous croissiez pour le salut, si vous avez goûté que le Seigneur est bon. Approchez-vous de lui, pierre vivante, rejetée par les hommes, mais choisie et précieuse devant Dieu; et vous-mêmes, comme des pierres vivantes, édifiez-vous pour former une maison spirituelle, un saint sacerdoce, afin d'offrir des victimes spirituelles, agréables à Dieu par Jésus-Christ. » — I Pi. 1: 23; 2: 2–5.

La nouvelle créature

[22] Celui qui a été engendré de cette façon est une nouvelle créature en Christ, un fils de Dieu engendré spirituellement. Dans sa deuxième épître aux Corinthiens (5: 16–18) l'apôtre Paul s'adresse à ces fils en ces termes: « Ainsi, dès maintenant, nous ne connaissons personne selon la chair; et si nous avons connu Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus de cette manière. Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature. Les choses anciennes sont passées; voici, toutes choses sont devenues nouvelles. Et tout cela vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui par Christ, et qui nous a donné le ministère de la réconciliation. » Celui qui de la sorte est né de Dieu, est une nouvelle créature. (Gal. 6: 15 et 16) Cependant, pendant tout le temps qu'il est appelé à séjourner sur la terre, il aura besoin du mérite purificateur du sacrifice de Christ, car la chair dans laquelle il se trouve est sujette au péché. Bien que possédant un droit conditionnel à la vie dans le ciel, un droit sur lequel les Ecritures lui permettent de fonder des espérances, il se trouve dans un corps humain charnel. Néanmoins il est exigé de lui qu'il se montre fidèle jusqu'à la mort. (Apoc. 2: 10) Celui qui reste un fils spirituel jusqu'à la mort, ne commettra point le péché qui mène à la mort. Sa mort contribuera à la justification du nom de Dieu. « Il y a un péché qui mène à la mort... Nous savons que quiconque est né de Dieu ne pèche point; mais celui qui est né de Dieu se garde lui-même, et le malin ne le touche pas. » (I Jean 5: 16–18) Tous les péchés qu'il est susceptible de commettre sont uniquement des péchés attribuables à la chair, qui

---

19 a) Pourquoi ces hommes furent-ils engendrés par l'esprit? Par quoi l'exécution de leur consécration sera-t-elle récompensée?
b) Pourquoi ne résulte-t-il aucun mérite de leur sacrifice? Pourquoi donc leurs vies sont-elles sacrifiées?
20 Pourquoi les hommes des temps anciens ne bénéficièrent-ils pas de la vocation céleste? Pourquoi d'aucuns ont-ils actuellement cette espérance d'un héritage céleste?
21 a) Pourquoi les « autres brebis » qui se sont consacrées depuis 1918, ne peuvent-elles prétendre à la vocation céleste?
b) Quand ou sur la base de quoi celui qui s'est consacré peut-il nourrir l'espérance — d'après les paroles de l'apôtre Pierre — d'un héritage céleste?
22 a) Qu'est effectivement l'homme consacré qui a été engendré? Cependant de quoi a-t-il encore besoin?
b) Qu'est-il exigé de lui, et que ne fera-t-il pas s'il se conforme à cette exigence?
23 Qu'est-ce qui continue à exercer sa puissance et à prévaloir en cas de péchés commis par ceux qui ont été engendrés?

est encline au péché, et dans laquelle il continue à vivre. — Rom. 7: 18–25.

[23] Pour ce genre de péchés, le mérite justificateur du sacrifice de Christ continue à exercer sa puissance selon ce qui est écrit à l'adresse des fils engendrés de Dieu: «... le sang de Jésus son Fils nous purifie de tout péché. Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité. Si nous disons que nous n'avons pas péché, nous le faisons menteur, et sa parole n'est point en nous... Je vous écris ces choses, afin que vous ne péchiez point. Et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier. » — I Jean 1: 7–10; 2: 1 et 2.

[24] Les fils engendrés de Dieu deviennent des membres de l'organisation universelle de Jéhovah, organisation de créatures spirituelles dont l'unité est particulièrement mentionnée et qui est représentée symboliquement comme étant *l'épouse* de Dieu, appelée *Sion.* Les Ecritures démontrent en outre que la vocation pour l'héritage céleste a lieu au moment de l'engendrement par l'esprit de Dieu, le dispensateur de la vie. Dans le livre d'Esaïe (49: 1–5) il est dit: « L'Eternel [Jéhovah] m'a appelé dès ma naissance, il m'a nommé dès ma sortie des entrailles maternelles... Et il m'a dit: Tu es mon serviteur, Israël en qui je me glorifierai... Maintenant, l'Eternel parle, lui qui m'a formé dès ma naissance pour être son serviteur, pour ramener à lui Jacob [la nation sainte de Jéhovah]. » Ces paroles s'appliquèrent en premier lieu et par prédilection à Jésus-Christ, elles s'appliquent également aux membres de son corps de disciples engendrés spirituellement. Ces derniers sont appelés dès leur sortie des entrailles maternelles ou depuis le moment de leur engendrement comme membres de la sainte organisation de Dieu, de Sion, dont ils deviennent par conséquent les enfants. — Gal. 4: 26–31.

[25] Assurément, l'appel à la vocation céleste a lieu au moment de l'engendrement, par le saint-esprit, de la créature consacrée. Toute personne qui se consacre présentement et qui n'est pas engendrée par l'eau (la vérité) et l'esprit, ne peut être appelée et n'entrera pas dans le Royaume de Dieu. (Jean 3: 5) L'engendrement vient de Dieu et s'opère par sa force toute-puissante. La manifestation de cette puissance active est en quelque sorte une garantie de son appel, le premier gage d'un futur héritage céleste. L'apôtre démontre que cet engendrement comme fils ne pouvait pas commencer avant le temps fixé par Dieu, il dit: « Lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption. Et parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé dans nos cœurs l'esprit de son Fils, lequel crie: Abba! Père! Ainsi tu n'es plus esclave, mais fils; et si tu es fils, tu es aussi héritier par la grâce de Dieu... Car vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ. » (Gal. 4: 4–7; 3: 26) «... Nous ayant prédestinés dans son amour à être ses enfants d'adoption par Jésus-Christ, selon le bon plaisir de sa volonté... En lui vous aussi, après avoir entendu la parole de la vérité, l'Evangile de votre salut, en lui vous avez cru et vous avez été scellés du saint-esprit qui avait été promis, lequel est un gage (une arrhe; *Crampon*) de notre héritage, pour la rédemption (jusqu'à l'entière rédemption; *Ostervald*) de ceux que Dieu s'est acquis, à la louange de sa gloire. » — Eph. 1: 5–14.

[26] L'« acquisition rachetée » (*Rotherham,* angl.) se compose de ceux qui jusqu'ici ont été rachetés par le prix du sacrifice de Christ. Leur rachat s'est opéré par leur justification en raison du mérite du sacrifice de Jésus. Ils sont de ce fait le « peuple acquis » de Dieu, c'est-à-dire un peuple qu'il s'est *acquis* pour lui-même, ou qui, d'après la *Version des Septante,* est « la propriété spéciale de Dieu ». (I Pi. 2: 9) Ils sont « rachetés », ou, pour préciser, « délivrés » après que Jéhovah instaure son Royaume et envoie son Fils bien-aimé pour le jugement de sa maison. C'est alors qu'il reçoit ceux qui ont été approuvés pour siéger avec lui sur le trône dans les cieux. Ceux qui possèdent le sceau ou le gage de Dieu d'avoir été appelés à cet héritage céleste, ont été engendrés par son esprit qui, se manifestant à leur égard, leur rend témoignage du fait qu'ils sont héritiers du Royaume céleste. Cet esprit agit sur eux d'une façon évidente, c'est en quelque sorte un premier acompte, « une arrhe » (*Crampon*), de ce qui leur est réservé dans les cieux. Ayant ainsi la certitude qu'ils ont été appelés, ils continuent à offrir leurs corps en sacrifice vivant. Mais comment font-ils cela? En ayant « du zèle, et non de la paresse ». « Soyez fervents d'esprit. Servez le Seigneur. Réjouissez-vous en espérance. Soyez patients dans l'affliction. Persévérez dans la prière. » — Rom. 12: 1, 11, 12.

[27] L'engendrement des fils spirituels de Dieu, ce premier gage du saint-esprit ou de la puissance active de Dieu qui s'est manifesté spirituellement à leur égard, les remplit de l'espérance de partager la gloire de Christ; c'est avec raison qu'ils se glorifient dans l'espérance de la gloire de Dieu. « Bien plus, nous nous glorifions même des afflictions, sachant que l'affliction produit la persévérance, la persévérance la victoire dans l'épreuve (l'approbation [*Diaglott*, angl.]), et cette victoire (ou approbation) l'espérance. Or, l'espérance ne trompe point, parce que l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le saint-esprit qui nous a été donné. » (Rom. 5: 2–5) Le saint-esprit ne fait pas seulement déborder leur cœur d'amour pour Jéhovah et pour son service, en quoi ils suivent les traces de son Fils obéissant Jésus-Christ, mais il permet également à ceux qui ont été engendrés de réaliser leur espérance, d'apprécier ce qu'elle représente pour eux, et de s'en

---

24 De quoi les fils engendrés deviennent-ils membres? Comment, dans le livre d'Esaïe (49: 1-5), est-il démontré que la vocation coïncide avec l'engendrement?

25 a) Par qui et par quoi l'engendrement se fait-il? Comment celui qui est engendré réalise-t-il qu'il est appelé?
b) Antérieurement à quelle époque l'engendrement ne pouvait-il commencer, ainsi que le démontre l'apôtre aux Galates et aux Ephésiens?

26 a) Qu'est-ce que c'est que « l'acquisition rachetée », et quand a eu lieu sa « rédemption » ?
b) Comment l'esprit agit-il comme un « gage » ? Comment les appelés offrent-ils leurs corps en sacrifices vivants?

27 a) Quelles sont les manifestations qui remplissent les fils de Dieu de « l'espérance de la gloire », et comment cela?
b) Pourquoi les gouvernants de ce monde ne possèdent-ils pas la connaissance spirituelle?

montrer dignes par leur conduite. A cette fin, le saint-esprit les aide à comprendre les Ecritures et à les apprécier justement. Les gouvernants de ce monde, c'est-à-dire les membres du clergé, les financiers égoïstes ainsi que les politiciens, qui persécutent et oppriment ceux qui suivent les traces de Jésus, n'ont aucune connaissance ou révélation des choses appartenant à la Parole de Dieu. « Sagesse qu'aucun des chefs de ce siècle n'a connue... Mais, comme il est écrit, ce sont des choses que l'œil n'a point vues, que l'oreille n'a point entendues, et qui ne sont point montées au cœur de l'homme, des choses que Dieu a préparées pour ceux qui l'aiment. Dieu nous les a révélées par l'esprit. Car l'esprit sonde tout, même les profondeurs de Dieu. » — I Cor. 2: 8–10.

[28] Aucun homme ne peut connaître les choses ou les pensées intimes d'un autre homme. Seul l'esprit ou la faculté de discernement de ce dernier est à même de les connaître, et lui seul peut divulguer quelles sont ses pensées. « Lequel des hommes, en effet, connaît les choses de l'homme, si ce n'est l'esprit de l'homme qui est en lui? De même, personne ne connaît les choses de Dieu, si ce n'est l'esprit de Dieu. Or nous, nous n'avons pas reçu l'esprit du monde, mais l'esprit qui vient de Dieu, afin que nous connaissions les choses que Dieu nous a données par sa grâce. Et nous en parlons, non avec des discours qu'enseigne la sagesse humaine [en termes techniques et philosophiques de ce monde], mais avec ceux qu'enseigne l'esprit, employant un langage spirituel pour les choses spirituelles [ou exprimant les choses spirituelles par un langage spirituel tel qu'il est employé dans la Bible inspirée par l'esprit de Dieu]. » Un homme qui suit le raisonnement du monde, c'est-à-dire un homme qui a l'esprit de ce monde, qui le défend et le soutient, n'éprouve aucun désir de connaître les choses révélées par l'esprit de Dieu, et il ne peut arriver à les comprendre. « L'homme animal ne reçoit pas les choses de l'esprit de Dieu, car elles sont une folie pour lui, et il ne peut les connaître, parce que c'est spirituellement qu'on en juge. L'homme spirituel, au contraire, juge de tout [discerne, perçoit tout ce qui concerne les choses de l'esprit], et il n'est lui-même jugé [reconnu; justement apprécié] par personne [de ce monde]. Car qui a connu la pensée du Seigneur, pour l'instruire? Or nous, nous avons la pensée de Christ. » — I Cor. 2: 8–16.

[29] Ceux qui sont engendrés par l'esprit et qui possèdent le témoignage qu'ils sont des fils de Dieu, en ayant reçu les manifestations telles qu'elles sont décrites plus haut, doivent avoir soin de progresser dans l'esprit du Seigneur et de le conserver. La présente explication de l'apôtre Paul concernant l'esprit de Dieu et sa façon d'agir qui est contraire à celui de ce monde, fut rendue nécessaire par la conduite de certains chrétiens qui s'étaient laissés influencer et avaient adopté les procédés de ce monde. C'est pourquoi l'apôtre dit: « Pour moi, frères, ce n'est pas comme à des hommes spirituels que j'ai pu vous parler, mais comme à des hommes charnels, comme à des enfants en Christ. Je vous ai donné du lait, non de la nourriture solide, car vous ne pouviez pas la supporter; et vous ne le pouvez pas même à présent, parce que vous êtes encore charnels. En effet, puisqu'il y a parmi vous de la jalousie et des disputes, n'êtes-vous pas charnels, et ne marchez-vous pas selon l'homme? Quand l'un dit: Moi, je suis de Paul! et un autre: Moi, d'Apollos! n'êtes-vous pas des hommes? Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'esprit de Dieu habite en vous? » (I Cor. 3: 1–4, 16) Nous obtenons une plus grande mesure de l'esprit ou de la puissance stimulante de Dieu au fur et à mesure que nous progressons dans la connaissance de sa Parole, et que nous nous efforçons fidèlement et diligemment de la mettre en pratique dans notre vie, au lieu de suivre le monde, sa philosophie et ses voies. La « parole de la vérité » est l'« épée de l'esprit » avec laquelle nous combattons contre les démons et leur influence. — Eph. 6: 12 et 17.

[30] Voulant démontrer l'importante relation qui existe entre l'esprit de Dieu et sa Parole, Jésus, le Verbe ou le porte-parole de Dieu, dit: « C'est l'esprit qui vivifie (qui procure la vie [*Version Américaine Standard*]); la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie. » (Jean 6: 63) C'est par la connaissance de la Parole de vérité, et par sa mise en pratique dans notre vie, que nous sommes de plus en plus remplis de l'esprit de Dieu. C'est pour cette raison que Jésus l'appela « l'esprit de vérité ». (Jean 14: 17; 15: 26; 16: 13) L'apôtre Pierre s'adresse aux humains engendrés de l'esprit et leur dit qu'ils doivent obéir « à la vérité par l'esprit » (*Ostervald*), afin de garder leur vie sans tache et d'être animés d'un amour pur. (I Pi. 1: 22) Cela concorde avec le fait que personne ne peut être engendré et recevoir l'esprit de Dieu, s'il n'a entendu et cru à la vérité. Jésus est celui qui apporta la vérité, il dit en outre qu'il est le chemin, la vérité et la vie. C'est parce que l'eau, à cause de sa puissance purifiante, est employée pour symboliser la vérité, qu'il est écrit au sujet de Jésus: « C'est lui, Jésus-Christ, qui est venu avec de l'eau [la vérité] et du sang; non avec l'eau seulement, mais avec l'eau et avec le sang; et c'est l'esprit qui rend témoignage, parce que l'esprit est la vérité. Car il y en a trois qui rendent témoignage: l'esprit, l'eau et le sang, et les trois sont d'accord. » (Jean 14: 6; I Jean 5: 6–8) C'est pourquoi l'esprit, la puissance active de Jéhovah, n'est pas accordée séparément de la Parole de vérité de Dieu.

[31] En suivant une voie opposée à celle de la Parole et de la vérité, nous nous opposons gravement à l'esprit de vérité. Nous avons été instruits de ne point faire cela. «...et à revêtir l'homme nouveau, créé selon Dieu dans une justice et une sainteté que produit la vérité... Qu'il ne sorte de votre bouche aucune parole mauvaise, mais, s'il y a lieu, quelque bonne parole, qui serve à l'édification et communique une grâce à ceux qui l'entendent. N'attristez pas le saint-esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellés pour le jour de la rédemption [de la délivrance]. » (Eph. 4: 24–30) « N'éteignez pas l'esprit. Ne méprisez pas les prophéties [de vérité]. Mais

---

28 a) Qui connaît les choses intimes d'un homme? Qui connaît les choses accordées librement par Dieu?
b) Pourquoi l'homme naturel ne reçoit-il pas les choses de l'esprit de Dieu?
29 Comment ceux qui sont engendrés par l'esprit restent-ils et croissent-ils dans l'esprit du Seigneur?
30 Quelle corrélation importante existant entre la vérité et l'esprit, Jésus, les apôtres Pierre et Jean démontrèrent-ils ou expliquèrent-ils? Que cela démontre-t-il, en outre, par rapport à la dispensation de l'esprit?
31 Qu'est-ce que les humains engendrés ne devraient pas mépriser ou étouffer? Pourquoi et comment cela?

examinez toutes choses; retenez ce qui est bon; abstenez-vous de toute espèce de mal. Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même tout entiers, et que tout votre être [en tant qu'Eglise de Dieu], l'esprit, l'âme et le corps, soit conservé irrépréhensible, lors de l'avènement (de la présence [*Diaglott,* angl.]) de notre Seigneur Jésus-Christ! Celui qui vous a appelés est fidèle, et c'est lui qui le fera. » — I Thess. 5: 19–24.

Elu et choisi

32 Les mots *élus* et *choisis* sont la traduction du même terme grec, et sont utilisés alternativement. Les chrétiens engendrés de l'esprit, qui doivent participer avec Jésus-Christ à la victoire d'Armaguédon, ne sont pas que des appelés, mais également des élus ou ceux qui ont été choisis. Quand ont-ils été choisis, c'est-à-dire à quel moment deviennent-ils des élus? Cela aussi a évidemment lieu lors de leur engendrement par Dieu ou lorsqu'ils naissent de nouveau et, partant, reçoivent la vocation. L'apôtre Paul écrit: « Considérez, frères, que parmi vous qui avez été appelés il n'y a ni beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles. Mais Dieu a choisi les choses folles du monde pour confondre les sages; Dieu a choisi les choses faibles du monde pour confondre les fortes; et Dieu a choisi les choses viles du monde et celles qu'on méprise, celles qui ne sont point, pour réduire au néant celles qui sont, afin que nulle chair ne se glorifie devant Dieu. » Connaissant leur insuffisance et leur incompétence ainsi que le peu de valeur de leur chair, ils s'appuient sur Jésus-Christ qui pourvoit à leurs manquements et comble leurs déficits. « Or, c'est par lui que vous êtes en Jésus-Christ, lequel, de par Dieu, a été fait pour nous sagesse, justice et sanctification et rédemption, afin, comme il est écrit: Que celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur. » (I Cor. 1: 26–31) Dans leurs actes et dans leurs rapports mutuels, les chrétiens devraient toujours garder cette exhortation dans leur esprit. « Ecoutez, mes frères bien-aimés: Dieu n'a-t-il pas *choisi* les pauvres aux yeux du monde, pour qu'ils soient riches en la foi, et héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment? » — Jacq. 2: 5.

33 Avant que ne fussent posés les fondements du monde nouveau de la justice, Dieu résolut de se choisir une telle assemblée de fils engendrés par son esprit, qui serait destinée à la gloire céleste. Voici ce qui est écrit pour ceux qui, étant « nés de Dieu », ont été introduits dans l'assemblée choisie d'avance: « Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a bénis de toutes sortes de bénédictions spirituelles dans les lieux célestes en Christ! En lui Dieu nous a élus avant la fondation du monde, pour que nous soyons saints et irrépréhensibles devant lui, nous ayant prédestinés dans son amour à être ses enfants d'adoption par Jésus-Christ, selon le bon plaisir de sa volonté, à la louange de la gloire de sa grâce qu'il nous a accordée en son bien-aimé [c'est-à-dire en Jésus-Christ]. » (Eph. 1: 3–6) La preuve que la volonté de Jéhovah était de prédestiner et de choisir une semblable assemblée de créatures en Christ nous est fournie par ce que Dieu fit préfigurer par la nation d'Israël. C'est à cette assemblée ou nation typique qu'il déclara: « Maintenant, si vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez entre tous les peuples, car toute la terre est à moi; vous serez pour moi un royaume de sacrificateurs et une nation sainte. » « Car tu es un peuple saint pour l'Eternel, ton Dieu; l'Eternel, ton Dieu, t'a choisi, pour que tu fusses un peuple qui lui appartînt entre tous les peuples qui sont sur la face de la terre. Ce n'est point parce que vous surpassez en nombre tous les peuples, que l'Eternel s'est attaché à vous et qu'il vous a choisis, car vous êtes le moindre de tous les peuples. Mais, parce que l'Eternel vous aime, parce qu'il a voulu tenir le serment qu'il avait fait à vos pères, l'Eternel vous a fait sortir par sa main puissante. » — Ex. 19: 5 et 6; Deut. 7: 6–8.

34 Si l'on veut une preuve que celui qui se consacre à Dieu par Christ, devient au moment où il est engendré ou appelé par Dieu un membre de cette assemblée élue ou choisie, il n'y a qu'à bien considérer l'argumentation inspirée de l'apôtre Pierre. Dans sa première épître adressée à ceux que Dieu a engendrés à une espérance de vie, il écrit: «... aimez-vous ardemment les uns les autres, de tout votre cœur, puisque vous avez été régénérés, non par une semence corruptible, mais par une semence incorruptible, par la parole vivante et permanente de Dieu. Rejetant donc toute malice et toute ruse, la dissimulation, l'envie, et toute médisance, désirez, comme des enfants nouveau-nés, le lait spirituel et pur, afin que par lui vous croissiez pour le salut, si vous avez goûté que le Seigneur est bon. » (I Pi. 1: 3, 22 et 23; 2: 1 et 2) Il est à remarquer que c'est à ceux qui sont « régénérés » et devenus des « nouveau-nés », ayant besoin pour leur croissance du lait spirituel de la Parole de Dieu, que l'apôtre Pierre écrivit dans les termes suivants: «... *élus* selon la prescience de Dieu le Père, par la sanctification de l'esprit, afin qu'ils deviennent obéissants, et qu'ils participent à l'aspersion du sang de Jésus-Christ... Vous êtes une *race élue,* un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple [que Dieu s'est] acquis, afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière, vous qui autrefois n'étiez pas un peuple, et qui maintenant êtes le peuple de Dieu [par le fait qu'il l'a choisi ou élu]. » « L'Eglise des *élus* qui est à Babylone vous salue. » — I Pi. 1: 2; 2: 9 et 10; 5: 13; voir aussi I Cor. 1: 27 et 28; 3: 1–4.

Fidèles

35 L'élection d'une personne ne se limite pas à son engendrement au sein de l'assemblée des élus de Dieu. En exécution de sa consécration à Dieu, elle doit rester attachée à ce peuple ou race élu. Pour cela, elle doit rester fidèle à Dieu jusqu'à sa mort. Jésus-Christ, qui vaincra les nations unies du monde, à Armaguédon, dit: « Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de vie. » (Apoc. 2: 10) L'apôtre Pierre démontre la nécessité d'être fidèle

32 a) Quand deviennent-ils des élus? Parmi qui Dieu a-t-il pris ceux qu'il a choisis?
b) Pourquoi Jésus a-t-il été fait sagesse, justice, sanctification et rédemption?
33 a) Quand Dieu résolut-il d'avoir une telle assemblée de fils? b) Par qui Dieu préfigura-t-il ce fait?
34 Quels sont les arguments inspirés que l'apôtre Pierre employa pour prouver que celui qui s'est consacré devient un élu lorsqu'il a été engendré?
35 Pourquoi le fait d'avoir été engendré au sein de l'assemblée élue, n'est-il pas en lui-même la fin de l'élection de cet homme? Comment cela est-il démontré par l'apôtre Pierre?

et la manière de l'être, afin de conserver l'approbation de Dieu et de demeurer dans l'assemblée des appelés et des élus. Puis il dit: « C'est pourquoi, frères, appliquez-vous d'autant plus à affermir votre vocation et votre élection; car, en faisant cela, vous ne broncherez jamais. C'est ainsi, en effet, que l'entrée dans le royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ vous sera pleinement accordée. Voilà pourquoi je prendrai soin de vous rappeler ces choses, bien que vous les sachiez et que vous soyez affermis dans la vérité présente. » — II Pi. 1: 5-12.

[36] En considérant cette exigence d'accomplir fidèlement sa consécration à Dieu en maintenant une intégrité absolue jusqu'à la mort, on est à même de comprendre l'opportunité et l'à-propos de cet avertissement de Jésus: «... il y aura des pleurs et des grincements de dents. Car il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. » (Mat. 22: 13 et 14) Bien qu'il y ait beaucoup d'appelés, il n'est pas à craindre qu'il y ait finalement trop de membres dans l'Eglise chrétienne. Les paroles de Jésus démontrent que *beaucoup* se sont consacrés, puis ont été engendrés par l'esprit de Dieu et appelés pour le prix céleste, mais que, à un certain moment, un grand nombre d'entre eux se sont retirés de la race ou assemblée élue, négligeant d'affermir leur vocation et leur élection. Ainsi, ce n'est finalement que le petit nombre prédéterminé d'élus qui formera la nation sainte, élue et choisie. La vocation n'est pas offerte à un si grand nombre parce que le nombre déterminé et fixé par Dieu en serait aussi élevé. La raison en est que beaucoup d'entre eux, après avoir été appelés, quittent leur place, et d'autres doivent être appelés afin de pourvoir à leur remplacement. Par conséquent, bien que le nombre des appelés durant le temps opportun ait été élevé, finalement Jéhovah ne disposera que du nombre déterminé, relativement faible, composé de ceux qui se montrent dignes de son appel. De cette façon son dessein ne sera pas voué à un échec à cause de l'infidélité d'un si grand nombre.

[37] Dans les jours des apôtres, il n'y eut qu'un reste de Juifs qui fut reçu dans l'assemblée choisie de Dieu; il en est de même aujourd'hui où il n'existe sur la terre qu'un reste des élus. (Rom. 11: 5, 7 et 28) Ce n'est que grâce à son obéissance aux règles théocratiques de Jéhovah et à son attachement fidèle à lui et à son gouvernement théocratique, que ce reste a pu traverser les épreuves survenues au cours de cette fin du monde. Ceux qui, cédant aux ruses de Satan et aux penchants égoïstes, ne se sont pas soumis aux exigences de l'assemblée des appelés et des élus, en ont été éliminés par Jésus-Christ, le Juge présent dans le temple de Dieu. C'est à cause de ces élus inébranlables que les jours de tribulation traversés à la fin de ce monde ont été abrégés, afin qu'ils puissent maintenant proclamer l'évangile de Dieu aux hommes de bonne volonté. C'est ce reste que Jésus-Christ avertit comme suit: « Et, si le Seigneur n'avait abrégé ces jours, personne ne serait sauvé; mais il les a abrégés, à cause des élus qu'il a choisis. Si quelqu'un vous dit alors: Le Christ est ici, ou: Il est là, ne le croyez pas. Car il s'élèvera de faux Christs et de faux prophètes; ils feront des prodiges et des miracles pour séduire les élus, s'il était possible. Soyez sur vos gardes: je vous ai tout annoncé d'avance. » « Alors il enverra les anges, et il rassemblera les élus des quatre vents, de l'extrémité de la terre jusqu'à l'extrémité du ciel. » — Marc 13: 19-23 et 27; Mat. 24: 22, 24 et 31.

[38] Depuis 1918, Dieu a rassemblé et uni dans la connaissance et le service, le reste élu qui avait été dispersé pendant la première guerre mondiale. Il avait alors cédé à la crainte et cessé son activité. Mais Dieu l'a justifié présentement par la décision favorable qu'il a prise à son égard lors du jugement décisif exercé dans le temple. Il l'a glorifié en lui accordant le merveilleux privilège d'être ses témoins et ses messagers. Les fausses accusations formulées contre eux par les tribunaux de ce monde, n'ont aucune valeur aux yeux de Dieu; car il justifie son reste élu à cause de sa fidélité. Cependant, ils doivent être conformes à l'image du Chef de l'assemblée des appelés, des élus et des fidèles, c'est-à-dire à Jésus-Christ, en restant fidèlement dévoués à Dieu jusqu'à la fin et au delà même du grand combat d'Armaguédon. (Rom. 8: 28-39; I Tim. 3: 16; Héb. 12: 23) Bien des souffrances en seront le résultat, ils crieront à Dieu nuit et jour; mais Dieu leur fera promptement justice à Armaguédon. (Luc 18: 7 et 8) L'innombrable troupeau des « autres brebis », des personnes de bonne volonté que le bon Berger rassemble actuellement, doit, afin de continuer à être le compagnon du reste fidèle et élu, persévérer lui aussi du côté du bon Berger qui « s'appelle Fidèle et Véritable ». De nombreuses souffrances en résulteront pour eux; mais, comme l'apôtre Paul, ils supporteront « tout à cause des élus », afin qu'ils puissent continuer à rester du côté de Jésus-Christ, le serviteur élu de Dieu. — II Tim. 2: 10.

T. G. angl. du 15 juillet 1944.

36 Comment se fait-il que quoique beaucoup soient appelés, peu seulement ont été choisis, et cela sans porter préjudice au dessein de Dieu?

37 a) Qui sont aujourd'hui les élus de Dieu sur la terre?
b) Qu'est-ce que Dieu a fait à cause d'eux depuis 1914? Quel avertissement Jésus a-t-il donné à leur sujet?

38 a) Pourquoi le monde ne peut-il rien imputer à ce reste élu? Qu'est-ce qui est exigé en substance de ceux qui en font partie?
b) Qui sont leurs compagnons? Comment ces derniers restent-ils du côté des élus?

Extrait de l'Annuaire 1946

France

Au cours des derniers trente ans ce pays fut le champ de bataille de deux guerres mondiales. Dans la dernière, des milliers de personnes perdirent la vie, beaucoup d'autres eurent leurs demeures anéanties. L'ennemi s'empara de la richesse du pays, détruisit ses routes et ses chemins de fer, désorganisa ses moyens de transport. La libération qui suivit ne signifie pas qu'on ait de la nourriture, des vêtements et des appartements en suffisance. Tout doit être rétabli, reconstruit, ce qui nécessitera un assez grand laps de temps. Les serviteurs du Seigneur se trouvent dans la même situation que les autres habitants du pays. Néanmoins, ces serviteurs ont une espérance et restent fermes dans la foi. Ils ont confiance en leur Dieu et en son dessein de créer un monde

nouveau, et non pas seulement de raccommoder cette vieille organisation mourante vouée à disparaître.

Nos frères en France ont souffert, mais, dans toutes leurs tribulations, ils n'eurent qu'une pensée: faire la volonté de Jéhovah. Ces serviteurs ne sont pas attachés aux choses terrestres, périssables, mais à ce qui est invisible et éternel, à Jéhovah, à son Roi et à son Royaume. Durant toutes les années de guerre, ils proclamèrent le Royaume sans relâche. Le Seigneur a béni leurs efforts, car nombreux sont les humains de cette nation qui se réjouissent avec ses serviteurs terrestres. Le nombre des proclamateurs du Royaume est actuellement beaucoup plus grand qu'avant la guerre. Le « bon Berger » a rassemblé ses « autres brebis ». Le chiffre maximum des proclamateurs se monte à 1713. Environ 6000 personnes se réunissent régulièrement dans les groupes pour étudier « La Tour de Garde ». L'intérêt manifesté en France, pour la vérité, n'a jamais été aussi grand que ces dernières années. La population ne peut « se réjouir » ni des anciennes conditions, ni des perspectives que le monde offre; les nations ne peuvent se réjouir qu'«avec son peuple ». (Rom. 15: 10) Avec lui les hommes peuvent avoir la joie du Seigneur et croire à quelque chose d'immuable, c'est-à-dire à la Parole de Dieu et à son Royaume.

Le rapport du serviteur relatif aux conditions régnant en France et à l'œuvre qui y a été accomplie, est très intéressant:

Pour nous, le fait marquant de l'année fut la reprise des relations avec le bureau central de l'organisation du Seigneur à Brooklyn. Dès que les nazis furent chassés du pays, nous envoyâmes, par voie postale, un message à Brooklyn pour annoncer que nous étions tous sains et saufs et que l'œuvre du Père progressait en France. Notre joie fut aussi grande lorsque nous reçûmes la première lettre du président de la Société, notre cher frère Knorr. Sa missive nous encouragea et nous stimula.

Nous étions enchantés d'apprendre les progrès réalisés par l'œuvre. Notre étonnement fut grand lorsque nous entendîmes parler de la nouvelle institution de Galaad, de l'école biblique théocratique, puis des dispositions prises pour la proclamation et l'instruction de la « grande multitude ». Nous vîmes la bonté du Seigneur dans la manière dont il conduit son peuple et le bénit largement. Nous comprîmes que nous étions en arrière, que nous avions beaucoup à apprendre et beaucoup de travail en perspective. Cela nous insuffla un zèle nouveau et, par la grâce du Seigneur et avec son aide, nous nous rattraperons par rapport à tout ce qui nous a manqué.

Les conditions spéciales qui prédominent ici ne nous permettent pas d'employer les méthodes de travail utilisées généralement ailleurs. Nous allons de maison en maison avec la Bible. Quelques jours plus tard nous visitons les personnes ayant montré quelque intérêt et leur remettons des écrits. Nous continuons de faire des visites complémentaires, et, lorsque nous trouvons des hommes de bonne volonté, nous nous rendons chez eux et commençons l'étude d'un livre. Cette méthode ne nous donne pas la possibilité de placer un grand nombre de livres et de brochures. Mais, elle nous permet d'économiser notre stock d'écrits, de découvrir les hommes de bonne volonté, de les aider à trouver Jéhovah et de leur apprendre quelles sont ses miséricordieuses dispositions, afin qu'ils se joignent à son œuvre. Cette année 516 personnes se firent baptiser, témoignant ainsi leur désir de faire la volonté de Jéhovah.

Plus tard, lorsque les communications postales reprirent avec les différentes parties du pays, les instructions de l'organisation furent envoyées aux divers groupes. En juin dernier, le réseau ferroviaire ayant été remis en état, nous pûmes entreprendre un voyage et visitâmes les différents groupes pour les aider et les réorganiser. Dans tout le pays il existe 90 groupes organisés, avec environ 6000 personnes assistant régulièrement à l'étude de « La Tour de Garde ».

« *La Tour de Garde* »

Le Seigneur nous donna la possibilité de préparer les études bibliques, afin que nous pussions recevoir instruction. Nous en avons imprimé de chaque édition 2300 exemplaires en français, 1200 en polonais et 500 en allemand. Nous reçûmes 10 000 livres « Enfants », en français, et ensuite 50 000 brochures « Le Royaume de Dieu est proche ». Le mois prochain nous espérons obtenir 5000 livres « Enfants » et 20 000 brochures « Le Royaume de Dieu est proche » en polonais.

La brochure « Un monde, un gouvernement », ainsi que les livres « La vérité vous affranchira » et « Le Royaume est venu » sont en préparation.

Rapport de l'activité exercée en France en 1945

	1945 Groupes	1944 Groupes
Livres	7 705	5 736
Brochures	46 982	17 810
Total	54 687	23 546
Proclamateurs (Moyenne mens.)	1 335	850
Heures	116 795	55 120
Visites complémentaires	23 179	11 616
Etudes de livres	803	648
Groupes dans le pays	90	
Nombre maximum des proclamateurs durant l'exercice 1945	1 713	

Alsace

En août dernier nous étions douze jours en Alsace où nous avons visité les différents groupes. Durant l'occupation par les nazis, l'Alsace était considérée comme appartenant à l'Allemagne et traitée en conséquence. Nos frères furent soumis aux mêmes persécutions qu'en Allemagne. Leur fidélité envers Jéhovah et son Royaume leur valut l'emprisonnement, le camp de concentration et la déportation dans des territoires éloignés, limitrophes de la Russie. Tous n'en ont pas moins gardé leur intégrité, quelques-uns même jusqu'à la mort. Les fidèles qui ne tombèrent pas entre les mains de la Gestapo continuèrent de placer leur confiance en Jéhovah. Ils vinrent en aide aux amis et s'efforcèrent de porter le message aux hommes de bonne volonté, afin qu'ils trouvent refuge dans le Royaume. « La Tour de Garde » fut composée et multipliée de nuit dans des caves ou des égouts. Nous eûmes beaucoup de plaisir à être parmi ces loyaux serviteurs du Tout-Puissant et nous leur prêtâmes notre concours pour réorganiser l'œuvre, afin qu'ils pussent reprendre leur travail conjointement avec nous. A Mulhouse nous étions 140 et à Strasbourg 155. Après la conférence et après avoir donné des directives relatives au service, tous les auditeurs témoignèrent leur inébranlable volonté de rester fidèles à Jéhovah et à son Royaume.

Opposition

En 1942 nous reçûmes, de frère Rutherford, un message qui nous fut d'un grand secours. Il écrivait: « Lorsque nous avons des difficultés dans un pays, les fidèles frères trouveront, par la grâce du Seigneur, la possibilité de poursuivre l'œuvre avec les moyens que Jéhovah

met à leur portée. » Nous avons donc adapté nos méthodes de travail à la situation et continué l'œuvre.

Dans une localité un ecclésiastique catholique romain avait parlé contre nous et incité la police à cheval à agir contre quatre sœurs qui travaillaient dans ce village. Elles furent emprisonnées et mirent cette occasion à profit pour rendre témoignage de leur espérance au chef de police. Il écouta attentivement et dit: « Ce message est merveilleux. Mais, ici, où l'on vous a poursuivies et dénoncées, les gens ne méritent pas de l'entendre. Allez plutôt dans le village voisin. » C'est ce que firent les sœurs et elles y trouvèrent 17 hommes de bonne volonté.

Nous espérons tous, cher frère Knorr, que le Seigneur vous permettra de nous visiter cet automne. Les frères de France vous réservent tous un chaleureux accueil. Nous levons les yeux vers le Seigneur, et lui demandons de nous accorder la grâce et la force dont nous avons besoin pour servir dans son Royaume jusqu'au jour où il anéantira ses ennemis et où son glorieux gouvernement rayonnera sur le monde entier.

La famille du Béthel est fort occupée et sa joie est grande. Les frères et sœurs se sentent unis à vous et à vos collaborateurs et vous envoient à tous les meilleurs vœux et salutations.

Suisse

La Suisse, bien qu'étant neutre, fut entourée par les chaînes de la guerre. Par crainte de la puissance nazie croissante, de nombreuses restrictions furent imposées au peuple suisse pendant la guerre. Ces restrictions ont été supprimées peu à peu et les témoins de Jéhovah ont également bénéficié de ce nouvel état de choses. Nos frères dans ce pays subirent bien des épreuves et difficultés, mais ils sont restés fermes dans la foi. L'œuvre de témoignage fit de nouveaux progrès et le nombre des proclamateurs du Royaume y est plus élevé que durant les années précédentes.

Par la grâce du Seigneur les frères de Suisse purent s'occuper de nos frères et sœurs allemands, auxquels ils dispensèrent, de temps à autre, la nourriture spirituelle nécessaire. Ces derniers avaient encore d'autres sources, mais les témoins de Jéhovah en Suisse furent vigilants et toujours prêts à leur venir en aide. Lorsque, dès la fin des hostilités, la frontière s'ouvrit en partie, nos frères établirent immédiatement le contact entre eux. Les fidèles serviteurs du Seigneur en Allemagne accueillirent les frères suisses à bras ouverts et furent heureux d'apprendre toutes les bonnes choses qui ne leur étaient pas encore venues aux oreilles. Dès lors, d'assez bonnes communications ont pu être rétablies entre notre filiale en Suisse et certains points en Allemagne.

En Suisse, l'époque écoulée fut intéressante. Relatons brièvement qu'une réunion fut organisée dans la ville de Lucerne, où la conférence « La paix de demain sera-t-elle de longue durée? » devait être faite. La police toutefois ne jugea pas opportun qu'elle eût lieu, bien que la liberté de parole existât en Suisse et que cette causerie eût été tenue dans de nombreuses villes du pays. De puissants éléments de la religion du canton de Lucerne dirent: « Vous ne pouvez pas prêcher ici. » Peu après, cette conférence fut imprimée sous forme de brochure et, un dimanche matin, à dix heures précises, 182 proclamateurs arrivèrent à Lucerne et en répandirent 13 811 exemplaires. Presque chaque famille en reçut une. Les journaux de l'endroit, ainsi que ceux d'autres villes firent grand bruit de cette situation imprévue. Si la liberté de réunion et de presse — qui est garantie — est violée par la police, les témoins de Jéhovah ont raison de se rendre chez les gens avec des écrits, afin de leur faire lire ce message, dirent-ils. Quoique n'étant pas d'accord avec les doctrines des témoins de Jéhovah, les rédacteurs de journaux savent cependant que nous combattons pour la liberté sur le front intérieur. C'est pourquoi ils proclamèrent: « Il est de notre devoir de défendre la liberté de croyance ancrée dans la constitution fédérale. »

Les témoins de Jéhovah se distinguent du peuple, non parce qu'ils sont nombreux, mais par le courage avec lequel ils combattent pour la liberté et parce qu'ils disent la vérité. Quelques-uns des problèmes dont s'occupèrent nos frères durant les dernières années intéresseront les lecteurs de l'« Annuaire » (paru en anglais et en allemand) des témoins de Jéhovah. Voici ce qu'écrit le serviteur de la filiale dans son rapport annuel:

Si des mesures assez sévères furent prises envers les témoins de Jéhovah, ce n'est pas que les lois du pays relatives à la liberté d'opinion soient empreintes d'étroitesse d'esprit ou arriérées, mais parce que les conditions imposées par la guerre exigèrent, en Suisse aussi, certaines restrictions. La crainte du terrorisme nazi y joua également un rôle, de sorte que plus d'une prescription porta distinctement la marque de la peur de cette puissance redoutable.

En quoi consistèrent ces mesures? Premièrement: la censure préalable; ensuite la confiscation de tous les écrits qui furent emmenés par camions; l'accusation soulevée contre le serviteur de la filiale pour « violation des prescriptions de la censure » et « participation aux efforts des témoins de Jéhovah », lesquels furent taxés d'« organisation dangereuse pour l'Etat »; la condamnation du serviteur de la filiale à deux ans de prison et à cinq ans de privation des droits civiques, ainsi qu'à des peines d'emprisonnement plus ou moins longues pour quelques-uns de ses collaborateurs de l'imprimerie ainsi que des fermes. La dernière mesure fut le contrôle exercé par la police sur les assemblées internes et publiques des témoins de Jéhovah.

Toutefois, dès que le nazisme et le fascisme commencèrent à s'écrouler, les autorités suisses n'hésitèrent pas à relâcher et même à supprimer les mesures prises contre les témoins de Jéhovah. Des soldats durent rapporter les écrits confisqués dans l'imprimerie de la Société.

Aujourd'hui, une disposition reste en vigueur: le contrôle, par la police, des assemblées publiques des témoins de Jéhovah. Cependant, des démarches ont été faites afin que soit supprimée cette dernière mesure.

L'affaire concernant le serviteur de la filiale a été portée devant le tribunal militaire suprême composé de colonels et de professeurs de droit. Contre toute attente cette instance se prononça en faveur de l'accusé en lui accordant le bénéfice du sursis. Il ne dut donc pas faire de prison et put par conséquent continuer son travail privilégié. De plus, il ne fut pas privé de ses droits civiques. Grâce à ce changement favorable — qui prouve l'indépendance du tribunal militaire suprême — la confiance de nombreux citoyens suisses dans un Etat constitutionnel, connu comme la plus ancienne démocratie, et dont la loi suprême garantit la liberté de croyance et de conscience, fut renforcée.

Le 1er octobre 1944 — après une interruption de plus de quatre ans — « La Tour de Garde » parut à nouveau en français et en allemand. Ce fut une grande surprise pour les frères et sœurs réunis en assemblées régionales à Berne, Bâle et Zurich, où ils reçurent encore le

«Cours pour le ministère théocratique», ainsi que d'autres textes.

Le même mois les communications postales reprirent pour un moment avec l'Amérique. Il nous fut possible d'écrire une lettre, la première, au président de la Société et de lui envoyer un rapport détaillé.

En novembre, les autorités militaires déplombèrent la pièce du Béthel dans laquelle étaient enfermés les écrits saisis en son temps, écrits qui, comme nous l'avons déjà mentionné, avaient été emmenés et rapportés ensuite. Les soldats durent en faire un contrôle exact, ce qui nécessita plusieurs jours de travail.

Au début de janvier 1945 nous reçûmes, après des années, la première lettre du président de la Société. Elle fut lue aux frères et sœurs du Béthel, ainsi qu'à ceux des fermes, et provoqua une grande joie et beaucoup de reconnaissance.

Le 9 janvier nous commençâmes un cycle de conférences dans les grandes villes suisses. Dans la deuxième quinzaine de novembre nous avions déjà tenu — dans une des grandes salles de la Foire de Bâle — une conférence intitulée: « La paix de demain sera-t-elle de longue durée? » Ainsi donc, sans savoir que la centrale de l'œuvre avait donné à ce moment-là des instructions concernant ces conférences qui devaient être faites dans le monde entier, nous nous préparions à en faire de même. Lorsque plus tard nous apprîmes ceci, nous nous réjouîmes fort et notre foi fut fortifiée. Le thème de ces discours était le même.

Depuis le repas commémoratif des communications de Brooklyn nous parvinrent assez régulièrement, ainsi que «La Tour de Garde», «Consolation» et l'«Informateur». La reprise des relations avec la centrale — relations qui nous manquèrent tant durant des années — donna une nouvelle impulsion à l'œuvre en Suisse.

Les 20 et 21 mai furent des jours bénis pour le peuple de Dieu de ce pays. 3219 personnes se réunirent pour l'assemblée annuelle qui eut lieu dans les superbes salles de la maison des congrès à Zurich. Ce congrès fut le point de départ d'une nouvelle activité. Nous avions reçu peu avant des rapports de frères détenus dans des camps de concentration d'Allemagne, aussi, lors du congrès, nous sommes-nous souvenus d'eux d'une façon toute particulière. « C'était le plus beau congrès qui eût jamais lieu. » Telle était l'opinion émise généralement par les participants.

Le 28 mai nous apprîmes, par une sœur de Magdebourg, que la propriété de la Société était restée intacte pendant la guerre, ce que nous communiquâmes immédiatement au président.

Une autre nouvelle réjouissante nous fut transmise par les autorités militaires: les livres « Ennemis » confisqués depuis longtemps, surtout parce qu'on y avait décerné aux deux dictateurs Hitler et Mussolini, l'épithète de « gangster », furent restitués.

Le service de mission en Suisse exige d'importants sacrifices des frères et sœurs et amis, la loi n'autorisant ni la vente des écrits sans patente, ni même l'acceptation de contributions volontaires pour l'œuvre. C'est ainsi que les frères et sœurs en Suisse dépensent annuellement environ 100 000 fr. pour les écrits qu'ils répandent et les voyages qu'ils font dans les secteurs éloignés. Depuis plusieurs années nous combattons contre ces décisions injustes espérant qu'avec l'aide du Seigneur les tribunaux finiront par juger équitablement notre activité.

« *Vous... êtes notre lettre... connue et lue de tous les hommes* »

Dans ce rapport il a été dit que quelques collaborateurs de Berne et des fermes furent condamnés à des peines d'emprisonnement de deux, trois, six et huit mois; d'un an, d'un an et demi, de deux ans, de deux ans et demi, et quelques frères des groupes même à des peines de trois ans. Tous les directeurs de prison leur rendirent un bon témoignage en ce qui concerne leur conduite, leur droiture et leur travail. Un des directeurs de prison, juge militaire, reconnut les capacités d'un frère condamné et le « nomma » peu après « secrétaire privé » de son bureau.

Un autre frère, qui fut incarcéré pendant 15 mois, demanda au bureau de Berne, après sa libération, de lui attribuer la contrée du pénitencier pour en faire son secteur personnel. Il visite régulièrement 40 surveillants et leurs familles. Parmi ceux-ci et leurs parents se trouvent déjà quelques lecteurs de nos écrits. Un directeur est abonné à « Consolation ».

Rapport de l'activité exercée en Suisse en 1945

	Pionniers	Groupes	Env. post. à des étrangers	Total 1945	Total 1944
Livres	43	2 193	4 972	7 208	4 568
Brochures	20 713	835 020	4 800	860 533	455 647
Total	20 756	837 213	9 772	867 741	460 215
Procl. (moyenne mensuelle)	3	1 462		1 465	1 266
Heures	5 950	187 056		193 006	182 114
Nouveaux abonnements	170	4 988	376	5 534	5 039
Numéros isolés	4 960	231 963	669	237 592	231 590
Visites complémentaires	3 233	52 903		56 136	64 732
Moyenne des ét. de livres par vis. complémentaires	84	1 262		1 346	1 842
Moyenne des heures	135,2	10,7			
Moyenne des vis. compl.	73,4	3,0			
Moyenne des ét. de livres	22,7	0,9			
Groupes dans le pays				73	
Chiffre maximum des procl. pendant l'exercice 1945				1 644	

En terminant ce rapport de l'œuvre accomplie en Suisse, nous vous assurons que le peuple de Dieu et ses compagnons se réjouissent de tout cœur à la perspective d'exercer une activité encore plus intense dans leur pays. Ils sont heureux de savoir que l'œuvre de proclamation va en augmentant dans le monde entier. Ils désirent s'y associer en travaillant d'un commun accord avec le peuple de Jéhovah sur toute la terre.

Textes et commentaires

16 Mars

N'entre pas en jugement avec ton serviteur! Car aucun vivant n'est juste devant toi. — Ps. 143: 2.

L'homme ne peut pas se libérer lui-même du péché et de l'imperfection qu'il a hérités du premier père de l'humanité, d'Adam le pécheur. Il ne peut pas effacer ses transgressions et ses péchés ni éloigner de lui la condamnation divine à laquelle il a été soumis par suite de son héritage du péché et de l'imperfection du premier homme. Les Israélites ne pouvaient le faire au moyen de la loi divine que leur avait transmise Moïse. Leur impuissance à observer parfaitement la loi du Très-Haut prouva clairement qu'ils étaient transgresseurs de la loi, et leur iniquité n'en devint que plus évidente. L'échec des Israélites sous l'alliance de la loi montre qu'il n'y a aucun vivant qui est juste, mais que tous ceux

qui obtiennent la vie par la justice doivent l'atteindre par la justice de Dieu, par la justification à laquelle il a pourvu en Christ. T. G. angl. du 1/8/45.

17 Mars

Et celui qui nous affermit avec vous en Christ, et qui nous a oints, c'est Dieu. — II Cor. 1: 21.

Pouvons-nous déduire des paroles précitées de l'apôtre Paul que les membres de l'Eglise ou du corps de Christ sont autorisés à employer et à appliquer à eux-mêmes les paroles qui se sont premièrement réalisées en Jésus, à savoir: « L'esprit du Seigneur, [Jéhovah], est sur moi, car [Jéhovah] m'a oint pour porter de bonnes nouvelles aux malheureux »? Oui, bien qu'ils doivent plutôt les prononcer en rapport avec le corps de l'Eglise sous Christ leur Chef. En se servant, sous inspiration, du pronom personnel *moi*, le prophète Esaïe ne préfigurait pas chacun des membres chrétiens individuellement, mais en premier lieu Jésus-Christ, puis toute l'Eglise dirigée par lui, comme une unité ou un corps. Il est naturellement convenable que chaque membre sous Christ applique à lui-même le passage d'Esaïe (61: 1–3) pour indiquer l'origine de son ordination; cela ne signifie toutefois pas que la dite prophétie est entièrement réalisée en le chrétien qui la cite. Les membres du corps de Christ n'ont pas tous vécu en même temps sur la terre. T. G. angl. du 1/1/45.

18 Mars

Préférez mes instructions à l'argent, et la science à l'or le plus précieux; car la sagesse vaut mieux que les perles, elle a plus de valeur que tous les objets de prix. — Prov. 8: 10 et 11.

Quel précieux privilège n'est-ce pas que d'être porteurs de la science du Seigneur pour d'autres! Si nous pensons à l'inestimable instruction que nous avons reçue, nous estimerons davantage l'honorable et extraordinaire privilège qui nous a été accordé de la transmettre à d'autres personnes. L'or reluisant, l'argent purifié et les joyaux étincelants ne peuvent lui être comparés. L'enrichissement que nous a valu cette instruction a été décrit dans les termes ci-dessus par quelqu'un qui est plus sage que Salomon, soit Jésus-Christ. Un tel trésor spirituel est rare, précieux et incomparable et ne se rencontre pas partout. Il en est de même de ceux dont les lèvres prononcent des choses précieuses semblables. Les personnes qui possèdent de telles lèvres pour honorer la science sont rares comme un précieux joyau. T. G. angl. du 15/9/45.

19 Mars

Chantez à l'Eternel, vous tous, habitants de la terre. — Ps. 96: 1 —

« Tous les habitants de la terre » qui, depuis 1914, ont reçu l'ordre de chanter sont les personnes qui sont entièrement consacrées à Jéhovah et à son gouvernement théocratique. Aux jours de David la « terre » était le territoire du gouvernement théocratique typique, et ses habitants, c'est-à-dire ceux du pays d'Israël, étaient dirigés par Asaph et d'autres musiciens lévitiques. A notre époque, « tous les habitants de la terre » signifient tout d'abord tous les Lévites antitypiques, le reste des disciples qui suivent les traces du Roi Jésus-Christ et qui sont sur les rangs pour le Royaume des cieux. (Apoc. 14: 1–3) Au temps de David toutes les autres tribus — hommes et femmes sans distinction — se joignirent aux Lévites pour chanter et glorifier Dieu sous leur direction. (II Sam. 6: 15) Aussi « tous les habitants de la terre » comprennent-ils maintenant les hommes de bonne volonté, qui deviennent les compagnons des Lévites antitypiques, du reste des 144 000. Ces personnes entendent le cantique du reste et l'entonnent dans le joyeux service de la proclamation. T. G. angl. du 1/10/45.

20 Mars

L'Eternel règne: les peuples tremblent. — Ps. 99: 1.

Il n'y a jamais eu, dans le cours du temps d'éternité en éternité, une période semblable à celle dans laquelle nous vivons, parce que Jéhovah a commencé de régner par une nouvelle création. Une telle création n'a jamais existé auparavant et Jéhovah en fait maintenant l'organisation capitale de l'univers. Sa sainte Parole la nomme *Sion*. Son Fils premier-né en est le Souverain. Par son élévation il devint le premier de l'organisation capitale de Jéhovah et fut par conséquent élevé au-dessus de toutes les puissances célestes créées. Jéhovah laisse maintenant son Fils unique commencer un monde nouveau qui fera régner la justice sur toute la terre. C'est pourquoi le gouvernement de Jéhovah introduit ce monde nouveau de la justice. Le début de son gouvernement signifie que la fin de l'activité ininterrompue de l'iniquité est proche. T. G. angl. du 15/10/45.

21 Mars

Des étrangers seront là et feront paître vos troupeaux, des fils de l'étranger seront vos laboureurs et vos vignerons. — Esaïe 61: 5 —

L'activité des « étrangers » est en harmonie avec l'invitation que l'Esprit adresse à tous ceux qui ont soif et qui entendent l'appel de venir aux eaux de la vie, de dire également à leurs semblables: Venez! (Apoc. 22: 17) Ces «étrangers» ont donc également reçu de l'Oint suprême de Jéhovah, Christ Jésus l'Esprit, l'ordre de prêcher l'évangile du Royaume de Dieu à toutes les nations pour les convier à venir aux eaux de la vie. C'est pourquoi ils reconnaissent que leur nomination pour le service vient de Jésus-Christ et non des hommes. C'est de leur Roi oint qu'ils ont reçu le pouvoir d'accomplir leur service en rapport avec l'évangile du Royaume. Ils se réfèrent à son autorité telle qu'elle est exprimée dans les paroles d'Esaïe, chapitre 61, versets 1 à 3. (Luc 4: 18 et 19) Ils s'appuient sur son autorité pour envoyer prêcher d'autres personnes, celles-là même qu'il appelle ses « autres brebis ». T. G. angl. du 15/1/45.

22 Mars

Les coureurs allèrent ainsi de ville en ville dans le pays d'Ephraïm et de Manassé, et jusqu'à Zabulon. Mais on se riait et l'on se moquait d'eux. — II Chron. 30: 10.

Le même traitement dont les témoins de Jéhovah furent l'objet depuis 1919 est si bien connu dans toute la « chrétienté », qu'il n'est pas nécessaire de le décrire en détail. On s'est ri et l'on s'est moqué d'eux, les traitant d'imposteurs, de colporteurs de livres et de périodiques, de bigots, de séditieux, de fanatiques ennemis du pays, de faiseurs de prosélytes, de communistes, etc. Les mauvais traitements que subirent quelques-uns d'entre eux allèrent même jusqu'à des actes de violence, à la destruction de leurs biens par la populace et à des coups de main. On employa divers prétextes et on interpréta faussement la loi pour pouvoir les arrêter et les emprisonner. Tout cela eut lieu à l'instigation de dupes de la religion derrière lesquelles se dissimulaient Satan et ses démons. Si les témoins de Jéhovah ont pu résister à toutes ces attaques jusqu'à ce jour, c'est uniquement grâce à la protection de Jéhovah. T. G. angl. du 15/3/45.

23 Mars

Vanité des vanités, dit l'Ecclésiaste, tout est vanité. — Ecclésiaste 12: 10 —

Le prédicateur ou proclamateur inspiré énonça clairement que le suprême degré de la vanité consistait à ignorer dans sa jeunesse l'existence et la volonté du Créateur, à vieillir dans une telle ignorance volontaire et à offrir vers la fin de sa vie, comme seul témoignage de sa longue existence, le spectacle affligeant d'un organisme décrépi. Celui qui vécut ainsi, était peut-être un homme politique, influent et respecté, ou un membre du clergé, ou encore un multimillionnaire, mais il est mort et tout dans sa vie n'a été que vanité. Le fait de s'être lancé dans sa jeunesse dans les affaires commerciales, politiques et religieuses de ce monde, et cela en contradiction avec la volonté de Jéhovah, le Créateur du monde nouveau, laisse l'homme âgé dans un état aussi vide que l'est ce vieux monde qui approche de

la destruction dans la bataille d'Armaguédon. Différents sont l'homme ou la femme qui depuis le seuil de la vie ont amassé des trésors dans le ciel, trésors qui viennent du Créateur. Ils l'ont servi fidèlement comme témoins grâce à ces trésors de connaissance et de compréhension. T. G. angl. du 15/11/45.

24 Mars

Dieu bénit le septième jour, et il le sanctifia, parce qu'en ce jour il se reposa de toute son œuvre. — Gen. 2: 3.

Jéhovah bénit le « jour » à son début, il trouva qu'il était bon et le destina à sa glorification et au bien-être de ses fidèles créatures. A sa fin et au temps fixé par Dieu, le « jour » sera béni de la même manière, car la malédiction aura disparu. Il sanctifia ou consacra ce « jour » pour son saint dessein, en annonçant dès le commencement qu'en ce jour-là lui, le Créateur et Protecteur de tout ce qui est bon, devra être justifié. La fin de ce « septième jour » prouvera encore que le dessein formulé par Dieu lorsqu'il créa la terre et y plaça l'homme n'a pas échoué mais s'est réalisé d'une merveilleuse manière et démontrera sa divinité, sa suprématie et sa toute-puissance. A la fin de ce « septième jour » la terre sera un paradis habité par des créatures humaines justes, agissant en harmonie avec Dieu et comme ses représentants sur la terre. T. G. angl. du 15/2/45.

25 Mars

C'est en confessant de la bouche qu'on parvient au salut. — Romains 10: 10 —

Il est exact que les membres du corps de Christ qui croient du cœur et se consacrent sont justifiés par la foi. Cependant le salut définitif n'est pas acquis par la seule croyance du cœur. Après s'être consacré à Dieu par la foi, l'homme doit donner un témoignage de ses lèvres et persévérer jusqu'à ce que le salut soit atteint. La nécessité d'une telle confession ou témoignage devant les hommes pour obtenir le salut au ciel ou sur la terre ressort clairement des paroles de Jésus. (Marc 8: 38) La confession n'est pas un simple murmure des lèvres. Pour conduire au salut elle doit être faite intelligemment, et procéder de la compréhension de la vérité et d'une ferme croyance en elle. La confession qui est agréable à Dieu doit être le courageux témoignage débordant d'un cœur qui possède la vérité et y ajoute foi. T. G. angl. du 15/6/45.

26 Mars

Puisque les dieux des rois de Syrie leur viennent en aide, je leur sacrifierai pour qu'ils me secourent. Mais ils furent l'occasion de sa chute et de celle de tout Israël. — II Chron. 28: 23 —

Qui veut prétendre que la religion n'est pas funeste? (II Chron. 29: 6–9) Que les nations religieuses de la « chrétienté », qui sont toutes contre Jéhovah et contre son Roi Jésus-Christ, veuillent bien, en présence des circonstances régnant actuellement sur la terre, répondre sincèrement. Y a-t-il eu sur cette planète depuis 1918 et 1919 — c'est-à-dire depuis que les hommes ont rejeté le témoignage des serviteurs de Jéhovah concernant le règne de justice de Christ, et se sont laissés guider par la religion — une amélioration quelconque des conditions sociales, économiques et autres? Les témoins de Jéhovah attendent des nations et de leurs guides spirituels une réponse conforme aux faits. Nous nous en tenons au mot d'ordre qui a été publié en 1938 et depuis lors que « la religion est un piège et une industrie » et qu'elle est l'ennemie de Jéhovah et de son Roi. Nous savons que cela est en harmonie avec la Parole de Dieu. T. G. angl. du 1/3/45.

27 Mars

Que celui qui a soif vienne; que celui qui veut prenne de l'eau de la vie, gratuitement. — Apoc. 22: 17.

En réponse à la proclamation actuelle de l'établissement du Royaume des cieux, une grande foule de personnes de toutes les nations et de toute race fait preuve de bonne volonté et prend position pour le Royaume de Dieu et non plus pour la politique de ce monde. Ces personnes n'ont pas été appelées à aller au ciel pour faire partie du Royaume et n'attendent pas une vocation céleste. Elles se réjouissent de pouvoir demeurer éternellement sur la terre sous le Royaume et d'obtenir la vie dans la perfection humaine. Elles s'attendent à devenir les sujets terrestres du grand Roi, et organisent toute leur vie selon cette espérance si consolante. Voici la question qui se pose maintenant: Est-il impossible aux Juifs selon la chair vivant actuellement de se joindre à cette foule en raison des actes criminels commis il y a dix-neuf siècles par leurs ancêtres? La Parole de Dieu ne dit rien d'une telle exclusion. L'invitation du Très-Haut s'étend aussi bien aux Juifs persécutés qu'aux non-Juifs. T. G. angl. du 15/4/45.

28 Mars

Il n'en est pas de même, non plus, des conséquences de ce qui vient par un seul pécheur, d'une part, et du don, de l'autre; car la sentence, qui suivit une faute unique, a entraîné une condamnation, et le don de la grâce, qui suivit des fautes nombreuses, a entraîné un acquittement. — Romains 5: 16 —

D'un côté, le jugement de Dieu n'est venu que par un *seul* homme et à cause d'une *seule* offense, et ce jugement entraîna la condamnation. D'autre part, le don gratuit de Dieu vient après plusieurs offenses commises par plusieurs et non par un seul. En outre le don gratuit de Dieu devient non pas condamnation, mais acquittement ou justification. Il y a donc, du point de vue purement juridique, une différence entre ces deux procédés. Cela montre que par la grâce de Dieu, *plusieurs* seront justifiés. T. G. angl. du 15/8/45.

29 Mars

... afin que, justifiés par sa grâce, nous devenions, en espérance, héritiers de la vie éternelle. — Tite 3: 7.

Lorsqu'un chrétien est justifié selon la chair, c'est-à-dire que la justice lui est imputée selon la chair, cela ne lui suffit pas pour aller au ciel, car « la chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu ». (I Cor. 15: 50) L'homme parfait Adam, qui était une créature de chair et de sang, ne fut pas créé pour le ciel. L'homme parfait Jésus abandonna donc — avant de remonter au ciel — sa vie humaine, donna sa chair parfaite comme pain pour la vie du monde et ressuscita des morts, créature spirituelle. Il laissa un exemple aux disciples qui suivent ses traces. Aussi les membres de son corps ne peuvent-ils pas à jamais vivre comme hommes, mais ils doivent, à l'instar de leur Maître, mourir en gardant leur fidélité. Au lieu de demeurer éternellement sur la terre, ils doivent abandonner les choses de la chair, l'existence terrestre. Ils doivent être présentés à Dieu comme sacrifice pour la justification de son nom, comme ce fut le cas pour leur Chef Christ Jésus. T. G. angl. du 1/8/45.

30 Mars

J'ai appelé: pourquoi personne n'a-t-il répondu? Ma main est-elle trop courte pour racheter? N'ai-je pas assez de force pour délivrer? — Es. 50: 2.

Les hommes ont tout intérêt à se détourner des organisations et des chefs de ce monde d'après-guerre et de solliciter la délivrance par la main toute-puissante de Jéhovah. Le monde de Satan peut paraître puissant, la suprématie du Très-Haut n'en est pas amoindrie. Les personnes qui ont un cœur sincère et ont vraiment faim de justice se détourneront de la « chrétienté » pour accepter joyeusement Dieu qui vient par son Royaume dirigé par Christ. Elles se réjouiront de l'appel qu'il fait retentir par le message du Royaume que proclament ses témoins à toutes les nations. Elles y répondront en se consacrant elles-mêmes, par Christ, au service de son Royaume. Dans la bataille d'Armaguédon, la puissance libératrice de la main de Jéhovah opérera en faveur de toutes ces personnes. T. G. angl. du 1/9/45.

Texte du 31 mars à la page2.